

**L'OPTIMISATION
DU RESEAU DE FORMATION INITIALE
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN REGION
RAPPORT DE M. Alain LOTTIN
Au Conseil Economique et Social Régional**

**Présenté lors de la séance plénière
du 7 novembre 2006**

Ce document a été élaboré sous la responsabilité du rapporteur.

L'avis préparé par le rapporteur et exprimant la position du CESR sur ce même thème a fait l'objet d'un débat et d'un vote lors de la séance plénière.

AVERTISSEMENT

Ce rapport répond à la demande du CESR relative à l'optimisation du réseau régional des formations initiales d'enseignement supérieur. Il n'aborde donc pas d'autres problèmes importants telles que la recherche, la formation continue, les conditions de vie et de travail des étudiants, encore moins l'ensemble des questions que doit aborder un Schéma régional.

De surcroît, sa remise était prévue pour la fin de l'année, mais comme il a fallu avancer celle-ci à la fin octobre en raison du calendrier régional, il est moins complet et actualisé que prévu.

Mais comme, à la différence de l'avis, il n'engage que le rapporteur, celui-ci a toujours la possibilité de le compléter et de l'actualiser ici et là. Il est preneur de toute information complémentaire.

Notre démarche a été menée en contact, et en bonne intelligence avec les universitaires qui travaillaient au Conseil régional sur le projet de Schéma régional ; certains points plus détaillés dans l'un sont plus elliptiques dans l'autre.

On me permettra de remercier plus particulièrement les membres du CESR qui ont participé activement aux réunions de travail du groupe : Mesdames Kaczmarek, Lebrun, Merchez, Mademoiselle Vanmoorleghem et Messieurs Anthony, Baussart, Clavey, Fermat, Gentina, Grevet, Kloeckner, Macé, Motte, Outters, Pottier, Ramage, Surplie ainsi que les deux experts A. Dubrulle, et P. Louis.

Mes remerciements s'adressent aussi aux services des Universités et des Ecoles régionales, du rectorat, de l'ORES et du Pôle universitaire européen de Lille qui nous ont fourni avec diligence les informations demandées.

Un grand merci enfin à R.Matricon, chargé de mission et à Servane Desplancke, vacataire qui n'ont pas ménagé leur peine pour qu'un rapport vous soit remis pour le 07 novembre 2006 ;

Alain Lottin

SOMMAIRE

<i>AVERTISSEMENT</i>	3
INTRODUCTION.....	9
<u>PREMIERE PARTIE :</u>	
LA CREATION DU RESEAU REGIONAL	
DE FORMATIONS SUPERIEURES :	
LE LEGS DES ANS	11
1) L'Université de Douai (1562-1793) du XVI^{ème} siècle à la Révolution.....	11
2) La création d'une université catholique (1877), de l'Université d'Etat de Lille (1896) et de Grandes Ecoles.....	11
- Les Facs de Lille et Douai	
- La Catho	
- L'Université publique de Lille	
- Les Grandes Ecoles	
3) La grande mutation des années 1968-1970 d'une à trois universités lilloises...	12
4) Le réseau régional : les Universités nouvelles (1991-1992).....	13
- L'explosion démographique, les mutations économiques, sociales, cultures, etc ...	
- Les nouvelles Universités	
- Le réseau actuel	
<u>DEUXIEME PARTIE :</u>	
RADIOSCOPIE DES FORMATIONS	18
1) Les bacheliers	18
2) Evolution chronologique des effectifs des Universités	20
3) Structure par cycles universitaires et par disciplines.....	22
4) Quelques éléments sur les S.T.S., les C.P.G.E. et les formations paramédicales et sociales	24
5) Licences, Masters, Doctorats.....	26
6) Milieu socio-professionnel et études supérieures - Les boursiers	36
7) La mobilité	38
Mobilité universitaire intra-régionale et nationale	
Mobilité internationale	

<u>TROISIEME PARTIE :</u>	
ENJEUX ET PRECONISATIONS.....	51
1)-Les enjeux.....	51
2)-Les préconisations	53
1) L'indispensable orientation	
2) La lisibilité, la cohérence et la pertinence des formations	
3) Développer la mobilité internationale	
4) La professionnalisation des formations	
5) Assurer et développer une démocratisation continue	
CONCLUSION « Une dynamique de région apprenante ».....	57

Introduction

« *E*nviron 85 institutions du monde occidental créées vers 1520 existent encore sous des formes reconnaissables, avec des fonctions similaires et sans interruption dans leur histoire : citons notamment l'Eglise Catholique, les parlements de l'Ile de Man, de l'Islande et de la Grande-Bretagne, plusieurs cantons suisses et soixante dix universités... Ces 70 universités sont toujours situées au même endroit, parfois dans les mêmes bâtiments, les professeurs et les étudiants y font toujours plus ou moins la même chose ! ».

(Cl. Kerr, *The Uses of University*, 3^{ème} éd, Harvard University Press, Cambridge, Mass. 1982, p-152).

« *L*a société n'est plus prête à accepter que l'enseignement supérieur soit une fin en soi et souhaite mettre à nu les activités de ce jardin secret. Face aux attentes plus grandes qui lui sont imposées, l'enseignement supérieur est obligé de s'examiner lui-même ou de laisser les tiers l'examiner ».

(R. Barnett, *Improving Higher Education, total quality care S.R.H.E. and the Open University Press*, London 1992).

Ces deux citations qui soulignent, l'une la pérennité et les capacités d'adaptation des Universités au long des siècles, l'autre qu'en ce début de XXIème. siècle les sociétés attendent beaucoup d'elles et qu'elles doivent accélérer leur mutation pour répondre à cette attente, me semblent parfaitement légitimer la démarche du C.E.S.R. Nord – Pas de Calais, et introduire le débat.

PREMIERE PARTIE

LA CREATION DU RESEAU REGIONAL DE FORMATIONS SUPERIEURES : LE LEGS DES ANS

1)- L'UNIVERSITE DE DOUAI (1562-1793) DU XVIème. SIECLE A LA REVOLUTION

C'est au XVIème siècle qu'est créée dans les territoires formant l'actuel Nord-Pas de Calais une Université. En 1562, le roi d'Espagne Philippe II, dont dépendaient alors ces provinces, la crée à Douai après avoir obtenu l'accord du pape en 1559. L'Université de Douai devait permettre aux étudiants francophones qui préféraient aller dans les universités françaises plutôt qu'à Louvain, d'étudier dans cette ville et ainsi éviter d'être gagnés par les thèses de la Réforme protestante. Elle comprenait 5 facultés : théologie, droit canonique, droit civil, médecine, arts (Lettres). Elle est supprimée le 15 Septembre 1793 par la Convention comme les autres universités, parce qu'« entachées d'aristocratie et inutiles à la République ».

2)-LA CREATION D'UNE UNIVERSITE CATHOLIQUE (1877), DE L'UNIVERSITE D'ETAT DE LILLE (1896) ET DE GRANDES ECOLES.

Napoléon 1^{er}, lorsqu'il crée l'Université impériale (1808) rétablit à Douai une Faculté des Lettres et une Faculté des Sciences, supprimées dès la Restauration. Il faut attendre Napoléon III pour voir créer en 1854 une Faculté des Sciences à Lille : Louis Pasteur en est le premier doyen et coopère avec des industriels locaux. Simultanément est rétablie à Douai une Faculté des Lettres et l'année suivante (1865) une Faculté de Droit. En 1875, l'Ecole supérieure de Médecine de Lille créée en 1854 est transformée en Faculté de Médecine. Il existe donc quatre Facultés, deux à Douai, deux à Lille¹.

Profitant de la conjoncture politique qui suit la guerre de 1870, des membres du clergé et des industriels, tout particulièrement les familles Vrau et Féron, entreprennent la création d'une Université Catholique de Lille. De 1874 à 1877, cinq Facultés sont ouvertes. Grâce à la loi de 1875 instituant la liberté de l'enseignement supérieur, celles-ci sont rassemblées en une université catholique et dès 1881, sont élevés dans le quartier Vauban d'imposants bâtiments de style néo-gothique pour les abriter².

Les républicains, dont le maire de Lille G. Legrand, réagissent. Jules Ferry lance la construction d'une Faculté de médecine place Philippe Lebon.

¹ Bref résumé par L. TRENARD, De Douai à Lille... Une Université et son histoire, Lille III, 1978, 145 p.

² Voir Entre Science et foi : une Université catholique, Lille, U.C.L., 2001.

Le gouvernement entreprend de rassembler les 4 Facultés à Lille, ce qui est fait par le décret du 22 Octobre 1887. Ceci provoque manifestations et colère chez les Douaisiens. « Si Lille avait pu demander le transfert des mines d'Anzin, il y a longtemps qu'il l'aurait fait » s'écrie le député douaisien Léon Maurice. Sur des terrains fournis par le maire de Lille s'élèvent bientôt Place Philippe Lebon, rue Gauthier de Châtillon et rue Jean Bart des bâtiments en style néo-classique abritant les Facultés et formant le quartier latin lillois. La loi du 18 juillet 1896 crée officiellement l'Université de Lille.

Simultanément s'ouvrent l'Institut Pasteur dont le premier directeur est le Professeur A. Calmette de 1895 à 1919, et de grandes écoles que nous ne pouvons toutes citer : l'Ecole Centrale de Lille (1872) , l'I.C.A.M. (1876) et H.E.I. (1885), l'Ecole des Mines de Douai (1878), l'ENSAIT (1889), l'E.S.C. (1892), l'Ecole supérieure de Chimie (1894), l'ENSAM (1900), l'I.D.N. ainsi que la Bibliothèque universitaire. Enfin, des associations telles que l'U.F.J. ou l'Université populaire de Lille visent l'Education Populaire. En 1909, l'Université d'Etat de Lille compte 1639 étudiants dont 537 en Droit, 362 en Médecine, 138 en Pharmacie. La Catho en compte alors environ 600³.

3)-LA GRANDE MUTATION DES ANNEES 1968-1970 : D'UNE A TROIS UNIVERSITES LILLOISES

En 1947, l'Université d'Etat de Lille dans son ensemble comptait 5000 étudiants ; puis 20 059 en 1967 et les bâtiments vétustes sont insuffisants et inadaptés pour les accueillir. La Faculté de Médecine avait pu gagner le C.H.R. en 1954, alors que la Faculté de Droit s'était installée dans de nouveaux bâtiments rue Paul Duez en 1948. La situation est particulièrement difficile en Sciences et en Lettres. Une antenne des Sciences a été ouverte à Calais en 1962, un Collège littéraire universitaire à Amiens en 1964, et un collège scientifique universitaire à Valenciennes la même année. Mais dès les années 1955, le recteur Debeyre vise des implantations nouvelles à Lille-Est. Ainsi, naît aux 4 Cantons, le projet puis la réalisation de la Cité Scientifique (1^{ère} tranche 1965-1967). Simultanément, des bâtiments d'urgence sont installés à Annappes pour accueillir des cours de Lettres et de Droit, et des constructions nouvelles sont prévues.

La crise de mai 1968, la réorganisation universitaire liée à la Loi Edgar Faure du 12 Novembre 1968 aboutit à la création de trois universités lilloises autonomes : Lille I, Lille II, Lille III. Le Droit (Lille II) et les Lettres – S.H.S. rejoignent bientôt (1974) Lille I à Villeneuve d'Ascq, commune née en 1970 de la fusion des trois communes d'Annappes, Ascq et Flers et qui devient la première ville universitaire de la Région.

Une timide décentralisation régionale intervient pour les I.U.T. qui avaient été créés en 1966, instituant des filières courtes professionnalisées couronnées par un D.U.T. et qui étaient intégrées aux Universités avec un régime dérogatoire. Il en est créé un à Béthune et Valenciennes (1969), Calais (1971), Dunkerque (1972), tous rattachés à Lille I, en dehors des I.U.T. Lillois.

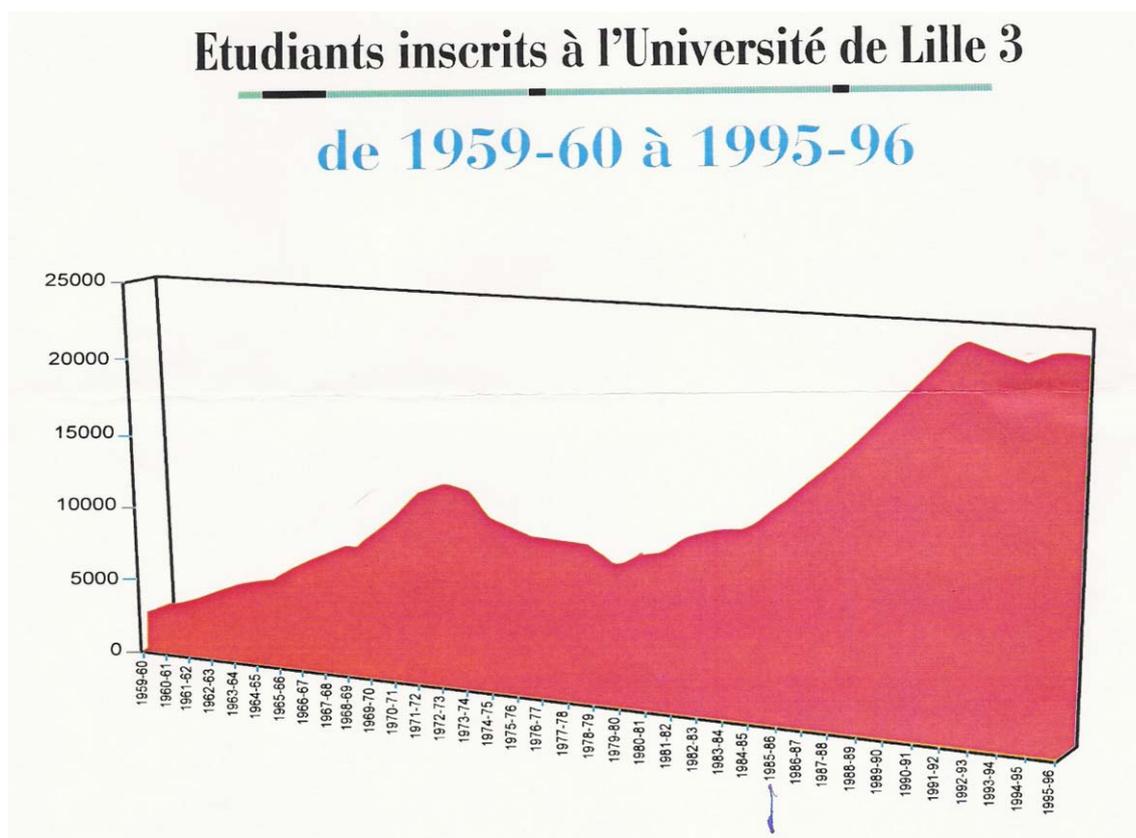
³ Voir R. VANDENBUSSCHE, ed. : 1896-1996 cent ans d'Université Lilloise – 16 articles réunissant les contributions des communicants en colloque Lille, C.H.R.E.N.O., 2000.

Quant au C.S.U. de Valenciennes qui a grandi, grâce notamment aux efforts du recteur Debeyre, il aboutit à la reconnaissance d'une université de plein exercice, l'U.V.H.C. (1979).

Entre temps, de nouvelles écoles sont nées, notamment le C.E.S.I. (1955), l'ISEN (1956), l'I.S.A. (1963), l'I.E.S.E.G. (1964), l'E.U.D.I.L. (1969), etc...

4)- LE RESEAU REGIONAL : **LES UNIVERSITES NOUVELLES (1991-1992).**

Globalement, pendant la décennie 1970 et jusqu'aux années 1983 environ, les effectifs universitaires restent stables. Il n'en va pas de même à partir de 1984, où commence une croissance vertigineuse du nombre d'étudiants, comme le montre la courbe des effectifs à Lille III, la plus touchée par ce mouvement. De 11 536 inscrits en 1984, elle passe à 17 139 en 1987, à 19 864 pour atteindre près de 22 000 en 1991 soit un doublement en huit ans. Les causes en sont multiples et connues : croissance démographique, mutations économiques, sociales, culturelles particulièrement fortes dans cette région, démocratisation. Les Universités, construites pour environ 11 500 étudiants sont saturées, les cours et T.D. bondés, les conditions de travail et de vie accablantes.



Simultanément les élus, les universitaires prennent conscience et de l'importance des formations supérieures pour l'avenir de la région, de son retard, et des inégalités des chances non seulement sociales mais aussi géographiques (faiblesse des taux de poursuites d'études dans les régions géographiquement marginales, Boulonnais, Calaisis, Cambrésis, Bassin de la Sambre et dans le bassin minier).

Le Nord- Pas de Calais réclame de plus en plus fort un traitement égalitaire, donc le comblement de son retard. En 1984, la Communauté Urbaine de Dunkerque tient un colloque pour la création d'une Université du Littoral. En mars 1986 un décret qui reste lettre morte crée une université technologique du Pas de Calais.

Le 5 Décembre 1986, A. Lottin récent Président de Lille III écrit au recteur Migeon pour créer une antenne à Arras « Cette antenne pourrait même, après une période expérimentale, devenir l'éventuelle Université d'Artois, les villes de Lens et Béthune étant concernées par cette implantation ».

Dès lors, une politique résolue de créations d'antennes universitaires sur le territoire régional est menée avec le concours des collectivités locales, aucune antenne toutefois n'étant ouverte sans obtenir préalablement et difficilement l'accord du Ministère.

En Juin 1987, Lille III ouvre une antenne de L.E.A. (Langues Etrangères Appliquées) à Boulogne sur Mer, avec d'autres formations à suivre. Le même mois est signé à Dunkerque par les présidents de Lille I et de Lille III d'une part et la C.D.R.C.I. (Communauté urbaine, mairie, CCI) une convention d'ouverture des formations en Sciences, Lettres, A.E.S. En 1988, Lille III ouvre l'antenne d'Arras (Lettres puis Histoire et Langues), Lille II, Lille III et l'U.V.H.C. créent ensemble celle de Cambrai. Le recteur a assisté personnellement aux signatures à Arras et Cambrai. En septembre 1988 se tiennent des Assises pour les Universités régionales et en octobre, le Conseil Général du Pas de Calais réaffirme la nécessité de créer une Université dans ce Département.

Un document essentiel et méconnu, compte tenu de sa destination, est celui rédigé et signé par les présidents d'Universités de la Région en novembre 1988 pour le Schéma Régional des formations post-baccalauréat et transmis au recteur C. Dischamps. Nous renvoyons au document entier (cf. copie de ce document p. 15). Favorable à la création de nouvelles universités, il dessine les contours de celles-ci : une sur l'Artois et le bassin minier à laquelle Douai pourrait s'agréger, une autre sur le Littoral, « où le problème doit être abordé de manière trans-départementale », le cas de Saint-Omer étant évoqué⁴.

Tandis que les antennes se développent et prennent du poids (en 1991 on est au stade de la licence dans plusieurs d'entre elles), les élus régionaux se mobilisent pour obtenir une nouvelle Université. En octobre 1989, une mission est nommée par le Ministre Lionel Jospin pour étudier la faisabilité d'une Université du Pas de Calais et elle rend un rapport favorable. Le 9 juin 1990, au Kino de Lille III, lors de la réunion finale des Assises régionales pour le plan Université 2000, Lionel Jospin annonce son intention de créer deux nouvelles universités dans la région. En décembre 1990, deux chefs de projet, A. Lottin et M. Parreau sont nommés, et deux présidents de Conseils d'orientation, R. Loubert et H. Guillaume. Les décrets de création sont publiés au J.O. le 7 novembre 1991, les deux universités sont de plein exercice le 1^{er} octobre 1992.

Ainsi, au fil d'un siècle s'est constitué un réseau régional dense de formations universitaires qui au seuil du XXIème siècle met la région Nord- Pas de Calais au niveau des régions européennes les plus performantes en la matière.

⁴ Ce document est reproduit in-extenso dans l'article d'A. LOTTIN, « Une mutation. La création des Universités d'Artois et du Littoral » paru dans la revue « De frandse Nederlanden – Les Pays-Bas français » - 1999 – *éditée par la Stichting Ons Erdfeel vzw* .et repris dans le livre cité note 6

DOCUMENT :

(02 novembre 1988) A l'occasion de la préparation du Schéma des formations post-baccalauréat de 1989, les quatre Présidents des Universités publiques de la Région Nord Pas de Calais se prononcent pour la création de deux nouvelles Universités dont ils dessinent les contours possibles.

POSITIONS COMMUNES AUX PRESIDENTS
DES UNIVERSITES DU NORD-PAS-DE-CALAIS
SUR LE SCHEMA DES FORMATIONS POST-
BACCALAUREAT
(formations longues)

Les Présidents des Universités existantes réaffirment tout d'abord la nécessité impérieuse d'un enseignement et d'une recherche de qualité ce qui suppose que les moyens indispensables pour remplir cette mission soient accordés à leurs établissements. Ils rappellent les positions développées lors des Assises Régionales et des réunions avec le Directeur de Cabinet de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, le Directeur des Enseignements Supérieurs, et Monsieur le Recteur de l'Académie de Lille. Dans le domaine qui fait l'objet du présent texte, ils rappellent leur attachement à la démocratisation de l'accès à un enseignement supérieur de qualité, donc à des délocalisations réfléchies et concertées, ne s'effectuant pas au détriment des Universités existantes et présentant d'excellentes conditions de travail et de vie pour tous, ce qui entraîne des créations d'emplois d'enseignants-chercheurs et d'AITOS, la mise à disposition de locaux, équipements et matériels satisfaisants, l'existence de bibliothèques et de centres de documentation, la prise en considération des problèmes de restauration, d'hébergement et d'activités culturelles pour les étudiants, etc...

Ils excluent préalablement la délocalisation des enseignements de médecine et de pharmacie pour lesquels l'existence actuelle d'un numérus-clausus et la nécessité de structures hospitalières très lourdes constituent des données spécifiques.

Faisant la synthèse des nombreuses discussions intervenues sur ce sujet dans leur établissement, dans les débats des Assises Régionales ou lors des réunions avec les conseillers régionaux, ils s'accordent pour proposer à Monsieur le Recteur, le schéma suivant, en liant étroitement formation initiale et formation continue :

1 - Il paraît souhaitable de maintenir les effectifs des étudiants des Universités lilloises à un niveau raisonnable (15 000 à 20 000 au maximum). De tels effectifs, déjà atteints, exigent d'ailleurs un effort important et rapide de l'Etat pour accroître les capacités d'accueil, en utilisant au mieux les ressources de la métropole car les établissements actuels ont été prévus pour accueillir des effectifs nettement inférieurs. Il est tout aussi indispensable d'améliorer les conditions de travail et de vie des personnels et des étudiants.

En dehors des Universités lilloises, trois ensembles cohérents semblent s'imposer :

2 - Le premier, déjà existant, mais qui doit être renforcé concerne essentiellement l'Est du département du Nord ; Il est construit autour de l'Université du Hainaut-Cambrésis. Il faut conforter celle-ci notamment en la dotant des locaux indispensables et en lui accordant les habilitations et les moyens nécessaires pour le développement des deuxième et troisième cycles.

Dans le cas du pôle de Cambrai, les Universités lilloises sont prêtes à coopérer ponctuellement à l'implantation de telle ou telle filière de 1er cycle si cela est souhaité et en accord avec l'Université de Valenciennes.

3 - Un autre ensemble universitaire dont l'émergence rapide s'impose est situé en Artois et dans le bassin minier. Les Universités actuelles s'accordent pour aider au développement de trois pôles :

- un regroupant les Lettres, les Sciences Humaines et Sociales et les Arts à ARRAS (partenaires Lille III et Lille II) ;
- un centré sur les Sciences Economiques et la Gestion à BETHUNE (partenaire Lille I) ;
- un centré sur les Sciences et la Technologie à LENS (partenaire Lille I).

Pourrait être éventuellement rattaché à cet ensemble DOUAI, s'il était décidé d'y développer des formations universitaires longues. Dans ce cas, le DEUG de Droit serait tout indiqué (présence de la Cour d'Appel), ainsi qu'un département d'IUT Carrières de la documentation et de l'information (Lille III) et un DEUG Arts et Communication (Université de Valenciennes).

Les Présidents signataires considèrent que l'ensemble universitaire centré sur l'Artois et le bassin minier a pour vocation à devenir Université à part entière associant étroitement enseignement et recherche, dès qu'il le pourra. Ils soulignent la nécessité de commencer par les "fondations" (1er cycle) et de s'appuyer dans un premier temps sur les Universités existantes (cf. l'exemple de Valenciennes).

4 - Un autre ensemble est constitué par le littoral (Manche et Mer du Nord) où le problème doit être abordé de manière transdépartementale. Ici aussi les Présidents des Universités existantes considèrent qu'elles doivent aider au développement :

- d'un pôle centré sur les Lettres, les Sciences Humaines, Sociales Economiques et Juridiques à BOULOGNE-SUR-MER (partenaires Lille III, Lille II et Lille I) ;
- d'un pôle centré sur les Sciences et la Technologie à CALAIS (partenaire Lille I) ;
- d'un pôle pluridisciplinaire à DUNKERQUE où les trois Universités lilloises continueront à aider au développement de filières d'enseignement supérieur (partenaires Lille I, Lille II, Lille III).

UNIVERSITE CHARLES DE GAULLE - LILLE III

Dans l'immédiat : - Habilitation demandée DEUG Histoire ARRAS pour la rentrée 1989.

- 1ère étape
- DEUG LEA à ARRAS ;
 - DEUG AES à BOULOGNE-SUR-MER ;
 - DEUG Lettres Modernes à DUNKERQUE ;
 - 1 département d'IUT Sciences de la documentation et de l'information à DOUAI (si retenu dans le schéma, sinon à LILLE)
- 2ème étape
- DEUG AES à ARRAS ;
 - DEUG Anglais à ARRAS ;
 - DEUG Lettres Modernes à BOULOGNE-SUR-MER ;
 - DEUG Histoire à DUNKERQUE ;
 - DEUG Anglais à DUNKERQUE ;
 - éventuellement DEUG Histoire à BOULOGNE-SUR-MER.

UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS

L'insuffisance dramatique en encadrement de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis l'amène à considérer comme prioritaire le développement de l'Université au Mont Houy et celui des antennes de Cambrai et Maubeuge.

- 1ère étape
- compléter les filières existantes déjà à l'Université par des 2nds et 3èmes cycles en Lettres, Sciences, Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion ;
 - développer de nouvelles filières :
 - * DEUST "Productique du Bâtiment" à Cambrai (habilitation demandée) ;
 - * Département d'I.U.T. "Mesures Physiques" à Maubeuge et d'une M.S.T. "Matériaux nouveaux" (habilitation demandée) ;
 - * Deug Sciences Economiques et Gestion.

- 2ème étape
- Mise en place à Douai d'un premier cycle s'appuyant sur le Deug Arts Plastiques option Communication audiovisuelle habilité à Valenciennes, et intégrant les impératifs de la préparation aux concours de recrutement d'enseignants. Cette mise en place reste subordonnée à la création d'une M.S.T. Arts et Communication à Valenciennes (habilitation demandée).

Par ailleurs, consciente de la nécessité de créer une "Université du Pas-de-Calais", l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis soutiendra cette réalisation, dans ses domaines de compétence reconnus et dans la limite de ses moyens.

Comme dans le cas précédent, il apparaît que cet ensemble universitaire du littoral a vocation à devenir lui aussi une Université à part entière dans les mêmes conditions que celles énoncées précédemment.

Reste éventuellement posé le problème de SAINT-OMER, proche à la fois des pôles du littoral, de l'Artois et de Lille. Si ce centre était retenu par l'Etat, l'Université de Lille II peut envisager d'y renforcer la formation à la capacité en Droit et l'Université de Lille I pourrait être sollicitée pour un DEUG à déterminer.

Il appartient évidemment à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale sur proposition de Monsieur le Recteur, après concertation avec les Instances Régionales, de définir le schéma et les étapes de sa réalisation. A titre indicatif les Universités précisent pour leur part quelles pourraient être les étapes pour les formations qui relèvent de leur domaine.

U.S.T.L. (Lille I)

- 1ère étape
- DEUG A à LENS ;
 - DEUG Sciences Economiques et Gestion à BETHUNE ;
 - DEUG Sciences Economiques et Gestion à BOULOGNE-SUR-MER ;
 - 1 département d'IUT à BETHUNE (Organisation, gestion, production tourné vers le secteur secondaire et tertiaire) ;
 - Département d'LU.T. à Calais.
- 2ème étape
- DEUG B à LENS ;
 - DEUG A ? à SAINT-OMER ? (si retenu par le schéma).
 - DEUG Sociologie à BETHUNE.

LILLE II

- 1ère étape
- DEUG Droit à DUNKERQUE ;
 - DEUG Droit à BOULOGNE-SUR-MER ;
 - 1 département d'IUT (organisation, gestion, production tourné vers le secteur tertiaire à LENS).
- 2ème étape
- DEUG Droit à DOUAI (si retenu par le schéma, sinon à ARRAS).

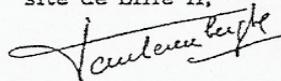
Tel est le projet de schéma proposé d'un commun accord par les Présidents d'Université soussignés. Ceux-ci insistent sur la nécessité d' décisions rapides compte-tenu des problèmes que connaît la Région Nord Pas-de-Calais en matière d'enseignement supérieur et rappellent qu' l'obtention de Moyens importants est nécessaire si l'on veut qu'elle tiennent le rôle de "mères-nourricières" des ensembles universitaire envisagés.

VILLENEUVE D'ASCQ, le 02/11/88.

Le Président de l'U.S.T.L.
Flandre-Artois (Lille I),


A. DUBRULLE

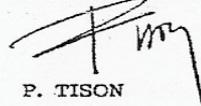
Le Président de L'Univer-
sité de Lille II,


J. VANLERENBERGHE

Le Président de l'Université
Charles de Gaulle - Lille III,


A. LOTTEN

Le Président de l'Univer-
sité de Hainaut-Cambrésis,


P. TISON

DEUXIEME PARTIE

RADIOSCOPIE DES FORMATIONS

Quantitativement et en nombre absolu, l'académie de Lille est la deuxième pour le nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur avec 154 355 inscrits en 2003/2004 (annuaire des établissements d'enseignement supérieur- Direction de l'enseignement supérieur –MEN) derrière l'académie de Paris (323 667) mais devant Versailles (151 736), Créteil (122 566), Lyon (144 814), Toulouse (113 153), Rennes (108 278), Nantes (105 144), Aix- Marseille (103 508), Bordeaux (100 174) et Montpellier (92 186).

Cette importance n'est pas assez soulignée et connue à l'étranger.

Ceci dit, il faut nuancer cette première place provinciale. Dans l'Académie de Lille, le poids du supérieur par rapport à l'ensemble des effectifs scolarisés se situe à 14,85. Il est inférieur à celui de Lyon (19,81) ou de Toulouse (19,39). De plus, comme nous allons le voir, les formations courtes représentent 24,38 % contre 18,12 % à Toulouse ou 17,95 % à Lyon. En revanche, ces deux académies ont un poids plus important des 3^{ème} Cycles qui n'est que de 14,3% en Nord- Pas de Calais (ancienne définition du 3^{ème} cycle, c'est-à-dire après Bac + 4) pour 18,9 % en moyenne nationale. Dans la nouvelle définition (après bac+5) le rapport est de 7,87 (Nord- Pas de Calais) pour 10,85 en moyenne nationale.

Le corollaire positif est qu'il reste une marge de progression importante de 4 à 5 % dans « ces » domaines pour l'Académie de Lille.

1)-LES BACHELIERS :

Si l'on prend 2003 puis 2005 comme années de référence, on obtient :

Nombre de bacheliers dans l'académie de Lille en 2003 et 2005

	2003		2005	
Nombre de bacheliers	36 607		36 192	
Bac général	17 863	48.8%	17 658	48.7%
Bac technologique	11 599	31.7%	11 241	31%
Bac professionnel	7 145	19.5%	7 293	20.15%

Source :Ministère de l'Education nationale -DEP

Le pourcentage de bacheliers en 2005 dans une classe d'âge est de 58,4%, en Nord- Pas de Calais contre 61.8% en France. Il représente un recul par rapport à 1995 où les chiffres étaient respectivement de 62.1% pour le Nord - Pas de Calais et de 62.9% pour la France. La région non seulement ne rattrape plus son retard mais le creuse à nouveau.

Par ailleurs, on constate sans surprise, compte tenu de la structure sociologique des populations, que le nombre de bac généraux est inférieur à la moyenne française et celui des bacs techno et professionnels supérieur.

Ceci a une incidence sur la poursuite d'études :

- 98% des Bacs généraux vont dans l'enseignement supérieur Nord- Pas de Calais et 66% obtiennent un diplôme égal ou supérieur à bac +3.
- 78% des bacs technologiques vont dans l'enseignement supérieur régional et 15% ont un diplôme égal ou supérieur à Bac+3.
- 23% des bacheliers professionnels vont dans l'enseignement supérieur régional et 1% ont un diplôme égal ou supérieur à Bac+3

(source CEREQ)

Le taux de réussite (au baccalauréat) (toutes séries confondues)

	1992	1995	1997	1999	2001	2004
Nord Pas de Calais	62,9%	71.4%	75.0%	74.9%	76.2%	76.8%
France	71.5%	75.2%	77.3%	78.9%	78.8%	80.0%

Stabilisation des résultats au tournant des années 2000

	2001			2002			2003			2004		
	Bac. Génér.	Bac. Tech.	Bac. Pro.	Bac. Génér.	Bac. Tech.	Bac. Pro.	Bac. Génér.	Bac. Tech.	Bac. Pro.	Bac. Génér.	Bac. Tech.	Bac. Pro.
Nord Pas de Calais	77.8 %	75.2 %	74.4 %	78.7 %	72.9 %	74.7 %	80.2 %	74.0 %	73.6 %	79.8 %	74.4 %	73.8 %
France	79.5 %	78.4 %	77.7 %	80.4 %	77.1 %	77.2 %	83.7 %	76.8 %	76.0 %	82.7 %	77.2 %	77.2 %

Taux de bacheliers en proportion d'une génération

	1975	1985	1997	2001	2004
Nord Pas de Calais	23.3%	33.7%	63.9%	60.1%	58.5%
France	30.2%	36.5%	62.8%	61.9%	62.0%

Répartition des bacheliers 2004 par filières

2004		Bac . Général	Bac. Technologique	Bac. professionnel	Total
Nord Pas de Calais	Nb.	17 658	11 241	7 293	36 192
	%	48.80%	31.05%	20.15%	100%
France	Nb.	253 564	138 634	90 820	483 018
	%	52.50%	28.70%	18.80%	100.00%

Sources pour les quatre tableaux qui précèdent : Ministère de l'Education nationale (Notes d'information)

2)- EVOLUTION CHRONOLOGIQUE DES EFFECTIFS DES UNIVERSITES

La région Nord Pas de Calais en 2005 compte

- 6 Universités publiques
- 8 IUT et 4 écoles d'ingénieurs (M.E.N.) internes aux Universités
- La F.U.P.L.⁵(facultés catholiques + écoles intégrées)
- 13 écoles d'ingénieurs indépendantes et 11 écoles de commerce
- L'IUFM (l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres)
- 119 STS
- 30 CPGE (Paris 61, Versailles 31...)
- 67 autres établissements (social, paramédical, artistique, culturel,...)

(chiffres cités par le schéma régional des formations : « une ambition pour notre jeunesse, une ambition pour nos territoires »)

Pour l'observation générale du nombre d'étudiants dans la Région et quelques comparaisons françaises, le seul document complet est celui qui concerne les années 2003/2004. Il émane du Bureau de l'organisation des systèmes d'information de la Direction de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'Education nationale. Il adopte une nomenclature un peu déroutante pour les écoles mais on ne peut la modifier.

REPARTITION DES ETUDIANTS SUIVANT LES TYPES D'ETABLISSEMENTS 2003/2004

	effectif	%
Universités publiques hors IUT et hors écoles d'ingénieurs intégrées	83435	54.10%
IUT	8139	5.30%
Cycles préparatoires ingénieurs MEN	105	0.06%
Ecoles d'ingénieurs relevant du MEN	3354	2.17%
Ecoles d'ingénieurs relevant d'autres ministères	2757	1.78%
Filières ingénieurs en partenariat	1558	1.00%
IUFM	6777	4.39%
STS	19546	12.66%
CPGE	5014	3.24%
Autres écoles hors MEN	3026	1.96%
Ecoles de commerce, gestion, etc...	5148	3.33%
Etablissements privés d'enseignement supérieur	4284	2.77%
Ecoles sociales	2513	1.62%
Ecoles paramédicales	7352	4.76%
Ecoles supérieures artistiques et culturelles	1347	0.86%
TOTAL	154 355	100%

Source : Direction de l'Enseignement Supérieur – MEN (Annuaire des Etablissements d'Enseignement Supérieur 2003/2004)

Les six Universités publiques avec leurs écoles d'ingénieurs intégrées et les IUT représentent donc 63,5% du total ; avec la F.U.P.L. (Facultés + Ecoles) on approche les 75%.

⁵ FUPL : Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille

□ **Premier enseignement important.**

Même si cela a déjà été dit, il convient d'insister sur le fait qu'avec 154 355 étudiants, en 2003/2004, l'académie de Lille est la première de province et la deuxième de France après Paris. Elle représente 6.8% du nombre total des étudiants de France Il y a là une réalité méconnue à l'étranger et même en France.

- **Le deuxième enseignement important** est le poids des formations courtes – I.U.T. et S.T.S. à eux seuls représentent près de 18% de l'ensemble. Si pour les I.U.T. la région est à peu près dans la moyenne nationale, il y a sur-représentation pour les S.T.S. Et ce ne sont pas les seules formations courtes. Il y a aussi une sur-représentation des formations paramédicales par rapport à la moyenne nationale.

Ce poids est aussi bien illustré par la proportion de bacheliers entrant en première année.

26,7% s'orientent vers les S.T.S. (moyenne nationale : 23,9%)

10% vers les I.U.T. (légèrement inférieur à la moyenne)

pour 46,9% vers les universités (hors I.U.T.) (moyenne nationale 48,3%).

**EFFECTIFS TOTAUX PAR UNIVERSITE
ET POUR LES FACULTES CATHOLIQUES (1996/2005)**

UNIVERSITE (1)	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
LILLE I	22572	21719	20861	20268	20442	19846	19832	19716	19744
LILLE II	21126	21086	20887	21020	19902	18822	19419	20561	21796
LILLE III	22454	22105	21373	21308	21055	20839	21094	21669	21632
VALENCIENNES	11441	10895	10772	11280	11102	10621	10402	10501	10840
LITTORAL	9486	10108	10634	10934	10833	11034	10732	10930	11543
ARTOIS	11139	11388	11272	11076	11038	10800	10813	11042	11154
Facultés catholiques (2)	3365	3349	3452	3482	3639	3616	3849	3807	3892
TOTAL	101583	100650	99251	99368	98011	95578	96141	98226	100601

(1) IUT compris

(2) hors faculté de théologie

Source : rectorat et FUPL (nomenclature SISE)

L'ensemble Lille-Métropole comprend trois Universités publiques

- Lille I avec une majeure sciences et
une mineure sciences économiques et sociales : 19 744
- Lille II avec deux majeures Médecine et Droit : 21 796
- Lille III – (Lettres, Sciences Humaines, Art) : 21 632
- Et les Facultés catholiques (hors faculté de théologie) 3 892

Sur le reste du territoire on trouve

- **L'Université d'Artois** : multipolaire sites d'Arras (siège) Béthune, Douai, Lens-Liévin, pluridisciplinaire, sauf médecine, 11 154
- **L'Université du Littoral – Côte d'Opale**, multipolaire : Dunkerque (siège) Boulogne-sur-mer, Calais, Saint-Omer pluridisciplinaire, sauf médecine, 11 543
- **L'Université de Valenciennes Hainaut-Cambresis** : trois sites Valenciennes (siège) Cambrai, Maubeuge pluridisciplinaire, sauf médecine, 10 840

Pour mesurer les tendances, il est intéressant de mentionner le nombre de nouveaux entrants en 2003-2004 et 2004-2005 dans les universités (source MEN et FUPL).

Universités	2003/2004			2004/2005		
	Nouveaux entrants	Dont nouveaux bacheliers	Soit X % des entrants	Nouveaux entrants	Dont nouveaux bacheliers	Soit X % des entrants
Lille III	4648	3689	79.36%	4633	3657	78.93%
Lille II	3934	3442	87.49%	4189	3710	88.56%
Lille I	3087	2459	79.65%	2981	2401	80.54%
Artois	3055	2766	90.54%	2879	2585	89.78%
Littoral	2630	2400	91.25	2647	2344	88.55%
Valenciennes	2458	2266	92.18%	2532	2306	91.07%
Facultés catholiques	1038	737	71.00%	1488	1005	67.54%

3)-STRUCTURE PAR CYCLES UNIVERSITAIRES ET PAR DISCIPLINES

Remarque : les statistiques générales sont classées selon l'ancienne nomenclature

1^{er} cycle : Bac + 2

2^{ème} cycle : Bac + 4

3^{ème} cycle : Bac + 8 (incluant D.E.A., D.E.S.S., etc...).

Le premier cycle en 2003-2004 représente, hors I.U.T. entre 56% à L'Artois et 51% à Valenciennes (Lille 3 : 53% - Littoral : 52,9%- Il est de 41,1% à Lille II et 38,8% à Lille I)

Si l'on y ajoute les I.U.T., la proportion est donc importante.

En revanche, le 3^{ème} cycle, après Bac+4, ne représente dans les universités que 14,3% contre 18,9% moyenne nationale.

Corollairement à l'observation précédente, il représente en 2003 / 2004

(pourcentage des étudiants de chacune des universités inscrits en troisième cycle hors filières d'IUT et d'ingénieurs)

24,2% à Lille II,	7,7 % à l'Artois
20,2% à Lille I,	7,6 % à Lille III
11,1% à Valenciennes	3.30% pour les Facultés catholiques
7,8% au Littoral	

(chiffres M.E.N. –D.E.P. Bureau de l'Organisation des Systèmes d'Information- Annuaire des Etablissements d'Enseignement Supérieur 2003 / 2004)

Le poids des disciplines :

Si l'on observe les chiffres des Universités publiques (ceux de la Catho y étant inclus pour raison légale), en 2004-2005 on obtient la répartition suivante :

Lettres, Langues, Sciences humaines

et sociales : 30 283 (dont 18 789 à Lille III).

Sciences – STAPS – Ingénieurs : 23 596 (16 710 sciences dont 10 206 à Lille I- 4 123 STAPS
2 763 ingénieurs dont 2001 à Lille I)

Sciences Economiques, Gestion,
A.E.S. : 15 399 (dont 12 538 Scs. Economie-Gestion dont 4812 à
Lille I, 2861 AES dont 1063 à l'ULCO)

Droit – Sciences Politiques : 10 617 dont 7134 à Lille II

Médecine, Odontologie, Pharmacie : 8734 à Lille II

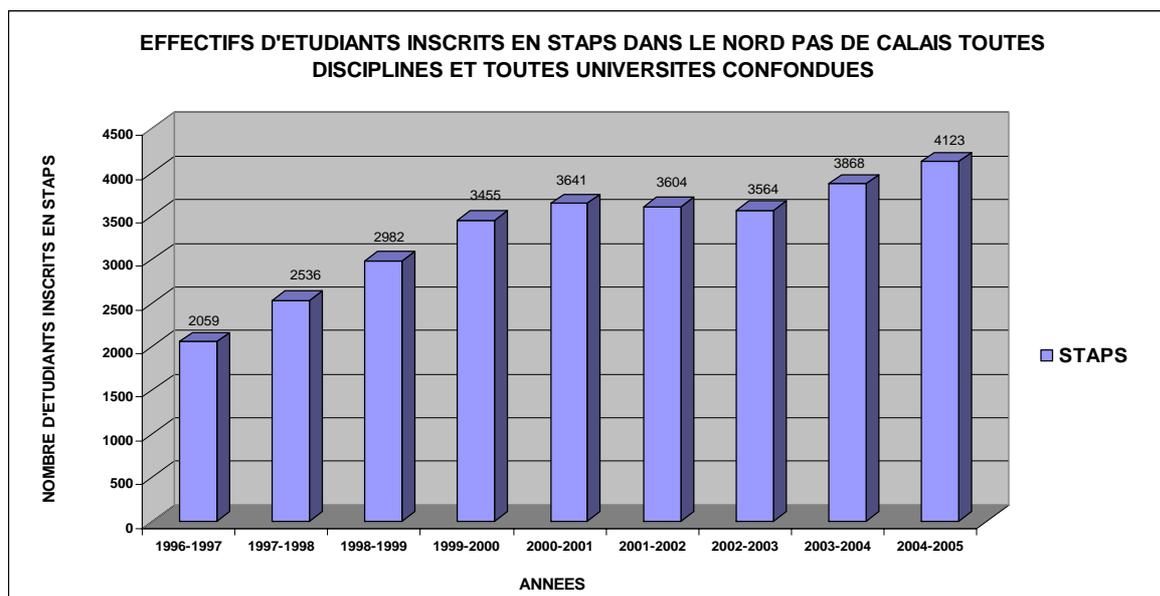
I.U.T. secondaire : 3254

I.U.T. tertiaires : 4920

On retrouve les spécialisations majeures des universités lilloises liées aux regroupements de 1970 et l'aspect pluridisciplinaire (sauf Médecine, Odontologie, Pharmacie) des trois universités non métropolitaines parmi lesquelles l'U.V.H.C. a une majeure sciences et technologie affirmée, alors qu'à l'Artois et au Littoral Sciences, Lettres – Langues S.H.S. et Sciences Economie-Gestion – A.E.S. s'équilibrent à peu près.

Si l'on observe l'évolution sur la dernière décennie, les sciences sont en net recul ; le fait de les comptabiliser avec les S.T.A.P.S. dans la nomenclature nationale a masqué le phénomène. Il suffit de constater qu'à Lille I, qui n'a pas de S.T.A.P.S., les étudiants en sciences étaient au nombre de 13 321 en 1996 et ne sont plus que 10 206 en 2004.

Les S.T.A.P.S. sont passées de 2059 étudiants en 1996 à 4 123 en 2004.



On observe également un déclin des Lettres – Langues – S.H.S. 34 684 en 1996, 31 523 en 2004 et des effectifs en I.U.T. 8 622 en 1996, 8 174 en 2004 : à l'intérieur de ceux-ci les diminutions sont plus sévères pour les départements secondaires.

A l'inverse, certaines disciplines ont connu des progressions importantes.

Les Sciences – Economie – Gestion – A.E.S. ont progressé de 12 320 en 1996 à 15 399 en 2004-2005

Par ailleurs, de nouvelles formations se sont développées notamment celles visant l'information et la Communication et les Arts du Spectacle.

4)-QUELQUES ELEMENTS SUR LES S.T.S., LES C.P.G.E. ET LES FORMATIONS PARAMEDICALES ET SOCIALES

Avec les faibles moyens d'investigation qui sont les nôtres et devant l'ampleur du sujet, il n'était pas possible de s'attarder longuement sur ces secteurs. Nous tenons à la disposition des membres du CESR particulièrement intéressés les listes de toutes les sections S.T.S. avec le nombre d'étudiants inscrits dans chaque section.

On se limitera à quelques remarques importantes.

a)-S.T.S.

Elles ont été créées dans les lycées en 1959 et sont donc sous l'autorité directe des proviseurs et du recteur. Ce sont des formations professionnalisées en deux ans. Elles ont connu un fort accroissement entre 1985 et 1993, puisque le nombre d'étudiants (et de sections) a plus que doublé.

S.T.S. : Effectif entre 1985 et 1993

	Effectifs	85/86	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94
Sections de Techniciens supérieurs	Public MEN	5 820	6 325	7 004	8 095	9 327	10 837	12 055	12 627	13 381
	Public Autres	131	162	184	208	269	303	303	298	
	Privé MEN	2 719	2 872	3 672	4 098	4 705	5 102	5 583	4 367	4 623
	Privé autres		485	501	500	523	562	629	983	
	TOTAL	8 670	9 844	11 361	14 874	16 804	18 570	18 275	18 004	18 004
	Indice	100	114	131	149	171	194	214	211	231

Source : rectorat de Lille

Cette forte progression s'explique bien sûr par les raisons précédemment évoquées, démographiques notamment, mais aussi par une politique d'ouvertures de S.T.S. sans doute plus poussée qu'ailleurs pour « décongestionner » les Universités menacées d'asphyxie et d'explosion (cf. manifestations 1986 contre la loi Devaquet).

En 2003-2004, les S.T.S. comptaient **19 546** étudiants, soit une moyenne de 12,66 % des étudiants, nettement supérieure à la moyenne nationale qui est d'environ 10 %.

Le problème principal, récurrent et déjà signalé lors des précédents schémas des formations, vient du fait que souvent les bacheliers possédant les meilleurs dossiers, et donc susceptibles de s'engager avec succès dans des formations longues, se dirigent vers ces formations courtes pour de multiples raisons. Beaucoup pensent, et leurs parents avec eux, pouvoir ensuite facilement accéder aux filières longues. Le B.T.S. ne serait alors qu'une étape avant l'inscription à l'Université à Bac + 3. Or, ce raisonnement est erroné : au mieux, ils perdent une année en suivant une année d'adaptation, au pire ils ne peuvent réaliser leur souhait.

L'autre conséquence est que dans ces filières sélectives, ces étudiants prennent ainsi la place d'autres bacheliers pour lesquels ces filières ont été créées, lesquels se retrouvent malgré eux engagés dans des filières longues où ils ont beaucoup de mal à suivre.

Il se pose donc un problème majeur de bonne information et d'orientation à ce niveau, et un autre dans les universités pour aménager des passerelles entre B.T.S. et licence.

b)-C.P.G.E. (Classes préparatoires aux grandes écoles)

On les trouve dans certains lycées des grandes et moyennes villes. Elles scolarisaient, en 2003-2004, **5 014** étudiants .

Il serait souhaitable de disposer d'un tableau de succès aux concours pour l'ensemble d'entre elles. De toute manière, grâce aux conventions passées avec les universités, un certain nombre de ceux qui n'ont pas réussi à intégrer une école s'inscrivent en licence ; d'autres se dirigent aussi vers des écoles privées.

c)-Les formations paramédicales et sociales

Elles sont dispensées essentiellement dans des écoles. En 2003-2004, les formations paramédicales et celles des sages-femmes représentaient 8 357 personnes inscrites. Ce sont des formations fortement féminisées (82 %). 66 % des inscrits ont un bac général et 31 % un bac technologique. Un peu plus des deux tiers (68 %) préparent un diplôme à Bac + 2, 32 % un diplôme à Bac + 3 ou Bac + 4.

La moitié des effectifs (50,8 %) se trouve dans les bassins de Lille et Roubaix-Tourcoing, les autres sur le reste du territoire; le Boulonnais et Flandre-Lys. étant peu représentés.

Quant aux formations sociales, elles comptaient 2 513 étudiants en 2003-2004.

Compte tenu de l'importance de ces formations pour l'avenir, et des besoins liés aux problèmes sociaux et de santé, la commission « Affaires sociales, santé, sport » du CESR a prévu de leur consacrer une étude spécifique.

5)-LES LICENCES, MASTERS, DOCTORATS

LES LICENCES

Effectifs des étudiants inscrits en licence en 2001 et 2005

	Licences « classiques »		Licences professionnelles		Licences I.U.P.	
	2001	2005	2001	2005	2001	2005
Lille 1	2278	2189	206	577	656	615
Lille 2	1438	2188	25	471	286	47
Lille 3	4028	4421	40	162	171	
Artois	1420	1631	67	532	277	293
U.V.H. C.	1140	1207	213	714	191	277
Littoral	1353	1423	110	647	332	337
Facultés Catho	489	736	19	74	-	-
TOTAL	12 146	13 795	680	3177	1913	1569

Sources rectorat et FUPL

LICENCES PROFESSIONNELLES ET I.U.P.

Avant l'introduction des licences professionnelles et de la réforme du L.M.D., deux innovations importantes pour la professionnalisation étaient intervenues avec la création des I.U.P. en 1993 et des licences professionnelles en 2000.

Quelques observations importantes s'en dégagent :

- **La première est la croissance considérable du nombre de licences professionnelles et des licences I.U.P.⁶, plus anciennes, qui s'y apparentent**
En 2001, elles comptent 2593 étudiants (licences IUP + Licences Pro.) En 2005, 4746, soit un quasi doublement (la diminution en I.U.P. vient de la transformation amorcée en licences professionnelles, mouvement qui va continuer).

A la rentrée 2005, on en comptait 92 dans la Région, ainsi réparties⁷ :

Université d'Artois :	21
Valenciennes – Hainaut :	20
ULCO :	15
Lille 1 :	15
Lille 2 :	12
Lille 3 :	9

Comme on peut le constater, les Universités non métropolitaines se sont plus investies en ce secteur 56/92 (même si les effectifs sont logiquement plus nombreux dans la métropole) alors qu'elles ne représentent environ qu'un tiers des effectifs universitaires, ce qui s'explique aisément par leur environnement socio-économique, le rôle des I.U.T. et leur proximité plus grande avec les lycées et les BTS.

Les mêmes raisons expliquent que Lille 1 s'inscrit dans le même groupe. Quant à Lille 3, les disciplines enseignées rendent plus difficile la mise en place de ces formations.

Les licences professionnelles s'appuient sur une liaison I.U.T. ou Fac avec des lycées (au moins 16 cas sur 21 pour l'Artois, 10/20 pour l'U.V.H.C., ou sur des coopérations intra ou inter-universitaires ou avec des instituts privés.

- **La deuxième observation est que le nombre de licenciés « classiques » a aussi augmenté**, ce qui a première vue peut paraître paradoxal mais s'explique.
D'une part beaucoup d'étudiants de licences professionnelles viennent des I.U.T. et des B.T.S., car ces études correspondent à leur profil. D'autre part, entre 2001 et 2005, le nombre total des étudiants a légèrement augmenté de quelques milliers. Enfin, il n'est pas interdit de penser à une diminution du taux d'échec à Bac + 2.

⁶ I.U.P. : Instituts Universitaires Professionnalisés.

⁷ Les Facultés catholiques comptent 2 licences pro. en convention avec l'ULCO et Lille I

Il est par ailleurs intéressant d'établir pour les étudiants inscrits en Licence Professionnelle le rapport entre le secteur production et le secteur services.

LICENCES PROFESSIONNELLES :
SECTEUR PRODUCTION ET SECTEUR TERTIAIRE

NSF Niv. 1	NSF Niv. 2	Lille I	Lille II	Lille III	Artois	Valencie nnes	Littoral	Faculté catholiques
Production	Spécialités Pluritechnologiques de la Production		30		110	131	48	
	Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	19	15	43				
	Transformations	11			47			
	Génie civil, construction, bois				11	44	14	
	Mécanique, électricité, électronique				80	100	22	
Services	Echanges et gestion	400	314	60	222	272	442	74
	Communication et information	95		33	25	147	77	
	Services aux personnes		49	26		20	44	
	Services à la collectivité	52			37			

LES MASTERS

La réforme L.M.D., initiée par Claude Allègre et poursuivie par Luc Ferry a substitué le système européen et mondial de diplômes à Bac+3 (L), Bac+5 (M), Bac+8 et plus (D) à l'ancien système français Bac+2, Bac+4, etc, permettant ainsi aux diplômes français d'être mondialement lisibles, facilitant les échanges internationaux avec études à l'étranger (E.C.T.S.)⁸, estompant la séparation entre grandes écoles et universités (diplômes appartenant aux deux). Nous sommes dans la ligne de la déclaration de Bologne (1991) avec ses six grands objectifs :

- Adoption d'un système facilement lisible de diplômes
- Système fondé essentiellement sur deux cursus (avant et après la licence).
- Système de crédits (E.C.T.S.) facilitant la mobilité étudiante
- Promotion de la mobilité
- Promotion de la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité.
- Promotion de la dimension européenne dans l'enseignement supérieur.

⁸ ECTS : European Credit Transfert System-

Cette profonde réforme représentait et représente une chance de rénovation importante de l'enseignement supérieur, qui malheureusement a été obérée par les circonstances un peu chaotiques de leur mise en place, la précipitation, les corporatismes.

Nous avons, avec des moyens d'investigation très limités, tenté d'en dresser un tableau, en fusionnant les chiffres des Masters professionnels et des Masters-Recherche, les premiers rencontrant un succès grandissant.

Etudiants inscrits en Université en MASTER I en 2005 (professionnels et recherche confondus)

Lille I	2042
Lille II	2372
Lille III	2597
U.V.H.C.	607
Artois	773
U.L.C.O.	1195
Fac. Cat.	<u>527</u>
	10 113

MASTER II en 2005 (idem)

Lille I	2344
Lille II	1408
Lille III	1417
U.V.H.C.	760
Artois	699
U.L.C.O.	845
Fac .Cat.	<u>346</u>
	7819

Source : Rectorat + Etablissements

Nous avons essayé de regrouper sous de grandes appellations génériques ces Masters, ce qui est extrêmement difficile compte-tenu de la pluridisciplinarité de certains d'entre eux, dont on ne se plaindra pas, ou du flou d'autres intitulés, ce qui est regrettable. Le tableau qui suit, n'est donc pas exempt d'erreurs d'interprétation. Il est surtout évident que le grand nombre d'appellations différentes ne facilite ni la lisibilité, ni l'orientation.

On se bornera à en donner un exemple simple dans le domaine Langues, Lettres, Littérature, Linguistique et Traduction.

Celui de Lille III s'intitule : Master professionnel Arts, Lettres, Langues, Communication
De l'U.V.H.C. Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines
De l'Artois Lettres, Langues, Arts
De l'U.L.C.O. Lettres et Langues.

La dénomination ne pourrait-elle être la même et la spécialisation éventuelle déclinée en option ? Ce n'est qu'un exemple et la plupart des autres domaines disciplinaires ne sont pas plus lisibles sauf sans doute en Ingénierie - Technologie où cela est probablement plus facile.

Si l'on s'attache aux grands champs disciplinaires, on trouve assez largement reproduit les grandes tendances des licences professionnelles.

Toutes les Universités ont des Masters en Gestion, Comptabilité, Marketing, ou en Maths-Info (Sauf Lille II). Il faut noter que celui de S.T.A.P.S. est commun aux quatre Universités concernées avec des options différentes.

MASTERS PROFESSIONNELS sur la Région Nord / Pas-de-Calais Année 2004 - 2005

DOMAINES / UNIVERSITES

Lille I

Lille II

Lille III

Université de
Valenciennes

Université
D'Artois

Université du
Littoral

Facultés
Catholiques

DOMAINES / UNIVERSITES		Lille I	Lille II	Lille III	Université de Valenciennes	Université D'Artois	Université du Littoral	Facultés Catholiques
Agronomie-Agriculture	Master Pro Sciences et Technologies				XXX			
Architecture urbanisme - Aménagement du territoire et transports	Master aménagement, Urbanisme et développement des territoires	XXX						
	Master Mention Espaces Littoraux, Histoire, Acteurs et Territoires						XXX	
	Master Mention Management et Economie Appliquée						XXX	
	Master Pro Sciences et Technologies				XXX			
Arts - Culture Conception graphique et industrielle	Master Recherche/Professionnel Arts, Lettres, Langues et Communication			XXX				
	Master Pro Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines				XXX			
Gestion des entreprises, des ventes, financière, comptabilité, tourisme, relations industrielles, marketing	Master Economie et administration publique SPE	XXX						
	Master Economie et management internationaux SPE	XXX						XXX
	Master Ingénierie et management SPE	XXX						
	Master Management et gestion des entreprises SPE	XXX						XXX
	Master Managment et sciences sociales SPE	XXX						
	Master marketing - communication SPE	XXX						
	Master Sciences de gestion SPE	XXX						
	Master Sciences de gestion - Administration des affaires		XXX					XXX
	Master Professionnel Sciences Humaines et sociales			XXX				
	Master Professionnel, mention mathématiques, Informatique Appliquée...			XXX				
	Master Economie - Gestion - Administration					XXX		
	Master Management et Economie Appliquée						XXX	XXX
	Master Pro Sciences du Management					XXX		
Sciences de l'éducation	Master Sciences de l'éducation et formation des adultes SPE	XXX						
	Master Professionnel Sciences Humaines et sociales			XXX				
Ingénierie et Technologies	Master Automatique et Systèmes électriques SPE	XXX						
	Master Mécanique, génie civil, génie Mécanique SPE	XXX						
	Master Mesures, Instrumentation, Procédés SPE	XXX						
	Master Micro-électronique, microtechnologies et télécommunication SPE	XXX						
	Master Sciences de la matière SPE	XXX						
	Master Professionnel Sciences Humaines et sociales			XXX				
Géographie et environnement	Master environnement SPE	XXX						
	Master Professionnel Sciences Humaines et sociales			XXX				

	Master Construction et dynamique des espaces, des sociétés et des économies					XXX		
	Master Mention Espaces Littoraux, Histoire, Acteurs et Territoires						XXX	
	Master Mention Management et Economie Appliquée						XXX	
	Master Mention Environnement						XXX	XXX
Sciences Humaines : Philosophie, Psychologie, Théologie, Histoire et Archéologie	Master Professionnel Sciences Humaines et sociales			XXX				XXX
	Master Construction et dynamique des espaces, des sociétés et des économies					XXX		
Langues, Lettres, Littérature, Linguistique et Traduction	Master Professionnel Arts, Lettres, Langues et Communication			XXX				
	Master Lettres, Langues et Arts					XXX		
	Master Mention Management et Economie Appliquée						XXX	
	Master Mention Lettres et Langues						XXX	
	Master Pro Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines					XXX		

DOMAINES / UNIVERSITES		Lille I	Lille II	Lille III	Université de Valenciennes	Université D'Artois	Université du Littoral	Facultés Catholiques
Sciences du langage								
Droit	Master Droit		XXX					XXX
	Master Sciences juridiques et politiques					XXX		
	Master Mention Droit des affaires et des Nouvelles Technologies						XXX	
	Master Mention Droit des zones côtières, Aménagement et Gestion du Littoral						XXX	
	Master Pro Droit et Administration publique				XXX			
Administration Publique	Master Economie et administration publique SPE	XXX						
	Master Science politique		XXX					
	Master Pro Droit et Administration Publique				XXX			
Mathématiques, Informatique	Master Informatique SPE	XXX						
	Master Mathématiques et modélisation SPE	XXX						
	Master Professionnel, mention mathématiques, Informatique Appliquée...			XXX				
	Master Mathématiques et Informatique					XXX		
	Master Mention Mathématiques et Sciences pour l'Ingénieur						XXX	XXX
	Master Pro Sciences et Technologies				XXX			
Sciences Médicales	Master Santé		XXX					
Sciences de la terre et de la vie - Sciences naturelles	Master Biologie et biotechnologies SPE	XXX						
	Master Sciences expérimentales					XXX		
	Master Mention Environnement						XXX	
	Master Mention Mathématiques et Sciences pour l'Ingénieur						XXX	
	Master Pro Sciences et Technologies				XXX			
Sciences Sociales : Science Politique, Economie, Sociologie, Relations Internationales	Master Economie et administration publique SPE	XXX						
	Master Economie et Management internationaux SPE	XXX						
	Master Management et gestion des entreprises SPE	XXX						
	Master Management et Sciences sociales SPE	XXX						
	Master Sociologie Ethnologie SPE	XXX						
	Master Science politique		XXX					
	Master Professionnel Sciences Humaines et sociales			XXX				
	Master Recherche/Professionnel Arts, Lettres, Langues et Communication			XXX				
	Master Mention Management et Economie Appliquée						XXX	

	Master Pro Droit Administration publique				XXX			
Communication et Sciences de l'information Documentation	Master Pro Sciences et Technologies				XXX			
Sciences et Technique des activités sportives STAPS	Master sciences et Ingénierie du sport		XXX					
	Master Sciences expérimentales					XXX		
	Master Mention STAPS						XXX	
	Master Pro Sciences et Technologies				XXX			

Tableau établi à partir des données figurant sur le site du Pôle Universitaire Européen Lille Nord / Pas-de-Calais DOC CESR

LE DOCTORAT (BAC + 8)

Cette formation concernant essentiellement la recherche a été abordée à diverses reprises par le CESR, notamment dans les travaux de la commission 3 et le rapport de Francis Wallart⁹. Nous y renvoyons. Mais il faut rappeler avec force qu'un effort important doit être accompli en ce domaine. La Région Nord – Pas-de-Calais est nettement en dessous de la moyenne nationale. Si l'on rapporte les chiffres au nombre d'habitants, avec 2,8 pour 1 000 habitants, elle ne se classe que 11^{ème} ex-aequo avec la Bretagne et le Limousin. Elle est nettement précédée par :

L'Ile-de-France :	7,3 / 00
Le Languedoc-Roussillon :	4,8 / 00
L'Alsace :	4,7 / 00
Midi-Pyrénées :	4,3 / 00
Rhône-Alpes :	4,1 / 00
Etc	

En termes clairs, le Nord-Pas-de-Calais ne figure pas en ce secteur-clé dans les très grandes régions à potentiel universitaire, alors que pour l'ensemble des formations, il y figure.

On ne peut donc que demander un effort considérable et soutenu dans les années à venir, encourager les tentatives de constitution d'un collège doctoral européen, et souhaiter voir aboutir la constitution d'un P.R.E.S. régional (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) sous une forme à définir par les contractants.

OBSERVATIONS SUR LE TAUX D'ECHEC EN UNIVERSITE

Il ne paraît pas possible actuellement d'avoir une vision **globale** des taux d'échec dans l'ensemble des universités, certains établissements les communiquant, d'autre pas, non pas par refus de le faire, mais par manque de personnels et difficultés méthodologiques, vu la complexité des formations car **il faut bien distinguer l'échec à des examens une année et la sortie de l'enseignement supérieur sans diplômes.**

Par delà, les variations disciplinaires, on trouve souvent des taux d'échec de 40 % en fin de première année et de 30 % en seconde année. Toutefois, les statistiques nationales officielles chiffrent à 20 % la proportion moyenne d'étudiants sortant de l'enseignement supérieur sans diplômes, ce qui est un taux trop élevé : 1/5.

Il faut surtout souligner que cet échec est étroitement lié au type de baccalauréat obtenu et à la filière choisie :

- 11 % des bacheliers généraux entrant dans l'enseignement supérieur sortent sans diplôme
- 30 % des bacheliers technologiques
- 51 % des bacheliers professionnels¹⁰

⁹ « La recherche et le développement technologique : une priorité dont dépend notre avenir » Rapport et avis du 04 juillet 2003

¹⁰ Voir le rapport Hetzel de la Commission Université-Emploi

Quelques exemples précis montrent que les chances de succès de ces derniers dans certaines filières (droit par exemple) sont infimes.

D'où l'importance cruciale d'une excellente orientation et de l'adéquation entre le Bac obtenu et la filière choisie.

6)-MILIEU SOCIO-PROFESSIONNEL ET ETUDES SUPERIEURES - LES BOURSIERS

Alors que les ouvriers et assimilés représentent 34% de la population, 20,7% de jeunes issus de ces milieux obtiennent un diplôme égal à Bac+2, et seulement 7% à un diplôme de niveau Bac+3 et plus.

De surcroît, une statistique nationale portant sur l'année 2002-2003 montre que les étudiants issus de ces milieux ne se retrouvent pas dans les filières permettant d'accéder aux postes de cadres supérieurs, mais à l'Université dans des filières aux débouchés limités ou incertains.

L'origine socioprofessionnelle (en %) des étudiants français dans les principales filières de l'enseignement supérieur en 2002/2003 (France métropolitaine + DOM)

	CPGE	Santé	Droit	Sciences/ Staps	Autres enseigne ments	Economie	Lettres	IUT	STS	ensemble
Cadres supérieurs/ Prof. libérales	49.6	45.1	37.4	35.4	33.7	29.9	27.4	26.4	13.7	31
Professions intermédiaires	14.1	15.1	12.6	17.4	12.9	13.8	16.3	19.7	15.6	15.3
Employés	8.2	6.7	13.3	12.7	8.6	13.3	14	15.6	15.5	12.3
Agriculteur/ Artisan/ commerçant	9.1	6.7	9.7	8.8	11	10.4	8	11.1	12.5	9.6
Ouvriers	5.1	5	9.1	10.6	5.8	12.4	11.1	16	20	10.8
Retraité/ Inactif/ N. R.	14	21.3	17.9	15	28	20.2	23.2	11.2	22.7	20.9
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs (en nombre)	69 658	127 602	154 118	289 740	331 765	142 779	421 255	109 021	230 496	1 876 434

Sources : Ministère de l'Education nationale, *Repères et références statistiques, éd.2003, p.171*

CPGE : Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

A la lecture de ces chiffres, il apparaît que la moitié des jeunes inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles, et 45% de ceux inscrits en Médecine, Pharmacie, Odontologie sont des enfants de cadres supérieurs ou exerçant des professions libérales. Les enfants d'ouvriers dans ces filières ne sont que 5%. On les retrouve surtout en S.T.S. (20%) en I.U.T. (16%), en Economie, etc.. Lettres et S.H.S. (12,4% et 11,1%) ce qui est encore nettement inférieur à leur poids proportionnel dans la population.

Les chiffres sont encore plus écrasants si l'on prend les entrants à l'Ecole Normale Supérieure ou à l'Ecole Polytechnique ou à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, à savoir 77,7%, 77% et 81,5% issus de familles de cadres supérieurs ou exerçant des professions libérales.

LES BOURSIERS

En principe, les bourses peuvent et doivent être un moyen, si elles sont adaptées et d'un montant suffisant, pour corriger les inégalités sociales devant l'accès à l'enseignement supérieur. Mais les chiffres précités montrent qu'elles ne jouent pas pleinement ce rôle.

L'Académie de Lille en tout cas est la deuxième de France (derrière celle d'Amiens) pour le nombre d'étudiants boursiers : 34,4% en 2003-2004, 34,3% en 2004-2005

Dans les Universités, les proportions de boursiers les plus importantes se trouvent dans les Universités les plus récentes, ce qui est logique puisqu'elles sont situées dans des zones où les taux de chômage ou la précarité sont les plus élevés. Ceci montre également le rôle important qui a été et est le leur pour la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

Taux de boursiers dans les Universités (hors I.U.T.)

	2003-2004	2004-2005
U.V.H.C.	46,2%	46,2%
Artois	43,6%	43,4%
U.L.C.O.	38%	36,4%

A noter qu'en 1^{ère} année, les taux dépassent parfois 50 à 55%

Sur la métropole lilloise, on retrouve les constatations faites à propos des filières

	2003-2004	2004-2005
Lille III	37,3%	38,3%
Lille I	29,7%	29,6%
Lille II	24,5%	24,7%
I.E.P. Lille	16,5%	16,5%
Facultés catholiques	17%	16,3%

Source ANET et FUPL

Logiquement les chiffres dans les I.U.T. renforcent les observations précédentes.

Taux de boursiers dans les I.U.T. de la région Nord- Pas de Calais en 2004-2005

I.U.T. de l'U.L.C.O.

Calais – Boulogne/Mer 58,6%
Saint-Omer – Dunkerque 68%

I.U.T. de Lille I : 34,9%

I.U.T. de l'U.V.H.C. 45,2%

I.U.T. de Lille III : 32,2%

I.U.T. de l'Artois

Lens 45,1%
Béthune 38,5%
I.U.T. de Lille II 41,1%

Il est probable qu'il est plus élevé encore dans de nombreuses S.T.S.

Il faut aussi constater que dans l'Académie de Lille, le taux de boursiers est particulièrement élevé dans les Ecoles d'Ingénieurs publiques relevant du M.E.N.S.R.

Ecole polytechnique universitaire (Lille I)	35,6%
E.N.S.I.A.M.E. (Valenciennes)	30,8%
E.N.S. – chimie (Lille I)	28,3%
Ecole Centrale de Lille	23,2%
E.N.S.A.I.T. (Roubaix)	22,5%
E.N.I.C.	18%

A l'I.U.F.M., il est de 35%

Enfin, il faut souligner que l'accès aux formations supérieures à Bac+4 est nettement inférieur pour les filles. Celles-ci, en nombre supérieur aux garçons en 1^{er} cycle, en nombre égal en 2^{ème} cycle, ne sont plus que 28% au-delà du 3^{ème} cycle (Bac+4).

7)- LA MOBILITE

1)- Mobilité universitaire intra-régionale et nationale

Si l'on observe les déplacements des étudiants, il faut constater que la **mobilité intra-régionale** est nettement plus importante qu'on ne le pense, notamment pour les Universités nouvelles parfois qualifiées d' »Universités de proximité ». Les chiffres sont révélateurs.

l'Université d'Artois, (établie sur 4 sites) a mené une étude sur ce sujet. Il apparaît par exemple que sur le site d'Arras, un quart seulement des étudiants sont originaires du B.F.E. d'Arras, ce qui signifie que 75% viennent d'ailleurs. Parmi eux un autre quart vient du B.F.E. de Lens-Liévin ; 9,5 % sont originaires d'autres B.F.E. que les quatre des différents sites et 8,6% sont extérieurs à la Région. Béthune s'apparente à Arras ; les pôles de Douai et de Lens-Liévin ont chacun 40% d'étudiants originaires de leur B.F.E. Des conclusions intéressantes en sont aussi à tirer pour la démocratisation.

Les taux de « rétention géographique » sont évidemment plus importants si on prend en considération d'autres formations, comme les S.T.S. par exemple, mais ce n'est pas propre aux universités.

Une autre observation peut l'accompagner. Le logement chez les parents oscille entre 66% pour le site d'Arras à 82% pour Lens-Liévin, et les raisons économiques et sociales en sont les causes majeures. Les déplacements se font donc essentiellement par train ou bus, facilités par les politiques d'aide des Conseils régionaux et généraux.

Il est quasi impossible actuellement de mesurer la mobilité nationale. C'est particulièrement vrai pour les « sortants » ; quant aux entrants issus des autres régions de l'hexagone et des DOM-TOM, des chiffres très partiels pourraient être collectés pour les Ecoles, les C.P.G.E., les I.U.P. où ils atteignent des pourcentages significatifs.

2)- La mobilité internationale

Celle-ci est mieux connue compte tenu de la réglementation et des accords d'échanges.

a)- Les entrants : les étudiants étrangers dans leur ensemble

Le nombre officiel d'étudiants étrangers en France était de

161 148 en 1990-1999

149 295 en 1998-1999

240 000 en 2003-2004

Pour notre Région, les études de l'O.R.E.S., ainsi que les informations fournies par les services des relations internationales des établissements permettent de bien les connaître.

En 1999-2000, 5 577 étudiants étrangers étaient accueillis, ce qui représentait 6% du nombre des étudiants de la région (moyenne nationale 9%).

En 2004-2005, ils sont 10 631 soit 11,2% des étudiants (moyenne nationale 14,2%), leur nombre a donc doublé mais nous sommes toujours en dessous de la moyenne nationale. Le nombre des filles a reculé à 44% en 2004, alors qu'elles étaient 48% en 1999, ce qui s'explique probablement par la conjoncture internationale. Par ailleurs, 84% des étudiants étrangers dans notre Région ont un titre acquis à l'étranger, les 16% qui restent ayant obtenu le baccalauréat en France. (proportion supérieure à la moyenne nationale).

L'origine par continents.

Sur les 10 631 recensés

Afrique :

3 807 viennent des pays du Maghreb

2 857 viennent des pays d'Afrique sub-saharienne

Ce qui représente 67% des étudiants étrangers (moyenne nationale 51%)

Europe : ils sont 1932 soit 18% (moyenne nationale 23%) et donc proportionnellement en recul puisqu'en 1999 ils étaient 26%. La plupart bénéficient de bourses Socrates Erasmus.

Les Européens les mieux représentés sont les Belges, les Allemands, les Espagnols, les Italiens, les Roumains. En revanche, les Anglais et les Néerlandais sont peu nombreux.

Asie : Ils représentent 16% du total régional (moyenne nationale 19%) avec une très grande majorité de Chinois. Ils sont en net progrès puisqu'en 1999, ils n'étaient que 7%.

Amérique : les moins représentés avec 3% dont 2% d'Amérique Latine.

Si l'on observe les grandes disciplines choisies, Sciences Economiques, Gestion, A.E.S. sont largement en tête et accueillent en particulier de nombreux étudiants d'origine africaine, les Sciences viennent ensuite ; les Lettres et Sciences Humaines régressent (recul du français dans le monde) mais accueillent 40% des étudiants européens.

L'étude portant sur 2005-2006 vient d'être réalisée par l'ORES. Elle recense 12 736 étudiants étrangers, soit une forte augmentation.

Quelques différences apparaissent quant aux origines de ces étudiants par rapport aux données des années précédentes : Afrique 60%, Union européenne 19%, autres pays d'Europe 4%, peu de changements pour l'Asie et l'Amérique (+ 0,5% chacune)

Pour les étudiants étrangers des cours intensifs de français sont organisés tout au long de l'année dans la plupart des Universités dans le cadre du pôle européen. Celui-ci a mis au point aussi un programme de découverte culturelle de la région

Il existe également une Université d'été à Boulogne-sur-Mer (cours pour étudiants étrangers) depuis plus d'un demi-siècle. Elle est toujours très active et accueille en Juillet et Août des étrangers (lycéens, étudiants, enseignants) qui veulent apprendre le français ou se perfectionner. Fondée initialement dans le cadre de la Faculté des Lettres (devenue Lille III), elle est autonome, inter-universitaire et soutenue activement plus spécialement par les Universités du Littoral, de Lille III, et d'Artois, le Conseil Régional, le Conseil Général du Pas de Calais, la Communauté d'agglomération et la ville de Boulogne-sur-Mer...

UNIVERSITE D'ETE DE BOULOGNE SUR MER
(Historique du nombre de participants et semaines / stagiaires)

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nbre. de participants	102	160	174	216	172	276	171	175
Semaines/ stagiaires	250	400	420	353	446	781	457	411

Source : Université d'été de Boulogne-sur-Mer

b)- Les accords de coopération avec les Universités étrangères

Deux remarques préalables :

- Lorsqu'il s'agit d'Universités européennes, ces accords bilatéraux s'accompagnent presque toujours d'échanges Erasmus, mais ceux-ci interviennent aussi avec des Universités avec lesquelles il n'y a pas de convention bilatérale.
- Toutes ces conventions n'ont pas une importance égale. Certaines sont « en sommeil » pour des raisons diverses, d'autres en revanche sont très actives.

Enfin, ils concernent parfois des établissements supérieurs de niveaux différents, par, soit de petites institutions ou des universités ou des écoles importantes voire prestigieuses. L'étude quantitative devrait donc s'accompagner d'une analyse qualitative.

Nous avons dressé un panorama par pays limité aux seules universités et à « La Catho. » pour des raisons techniques. Malgré les réserves évoquées les tableaux qui figurent dans les pages qui suivent sont un bon indicateur du rayonnement géographique et des contacts internationaux des divers établissements.

ACCORDS DE COOPERATION INTERNATIONAUX CONCERNANT LES FORMATIONS

	LILLE I		LILLE II ¹¹		LILLE III		UVHC		ARTOIS		ULCO		TOTAL	
	bilatéral	Erasmus	bilatéral	Erasmus	bilatéral	Erasmus	bilatéral	Erasmus	bilatéral	Erasmus	bilatéral	Erasmus	bilatéral	Erasmus
Algérie	2		3		1								6	
Allemagne	3	37	1	29 (14)	1	17		12		6			5	101
Argentine			4(4)		9								13	
Australie	2				1								3	13
Autriche		6		1		2		3		1				
Belarus			3 (1)										3	41
Belgique	3	17	1 (1)	11 (5)	4	8	1	4	1		1	1	11	
Bénin			1								1		2	
Brésil	4		3 (2)		6		1		1				15	
Bulgarie	1	3	1	3 (3)		1			1	2			3	9
Burkina Faso					1								1	
Cambodge			1										1	
Cameroun			1										1	
Canada ¹²	7		21 (14)		3		2		5		1		39	
Chili			6 (1)		2		1						9	
Chine	7		8 (3)		2		1		1		2		21	
Chypre						1								1
Colombie			1 (1)										1	
Congo			1										1	

¹¹ Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de conventions ou d'accords impliquant l'**IEP** parmi le nombre total d'accords pour le pays concerné. Par exemple : « Allemagne / Erasmus 29 (14) » signifie : sur les 29 accords ERASMUS passés avec des établissements allemands, 14 d'entre eux impliquent l'**IEP**

¹² Toutes les Universités ont des accords avec la CREPUQ (Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec)

	LILLE I		LILLE II		LILLE III		UVHC		ARTOIS		ULCO		TOTAL	
	Bilatéral	Erasmus												
Corée du Sud	1		1										2	
Côte d'Ivoire			2										2	
Cuba					1								1	
Danemark		4		4 (4)	1	3		1		1			1	13
Egypte			2										2	
Equateur			1										1	
Espagne		23	1	24 (7)	2	20		10		9			3	86
Estonie						1				1				2
Etats-Unis	4						2		6		1		13	
Finlande		13		3 (2)	1	1		7		1	1		2	25
Gabon	1		1										2	
Grèce		11		7 (4)	3	2				2			3	22
Guatemala			1										1	
Guinée	2												2	
Hongrie	1	3	1	2 (1)		2		1					2	8
Inde	1		1 (1)										2	
Irak			1										1	
Iran											1		1	
Irlande		11		2		2		2		2				19
Islande		1		1		1		1						4
Italie	1	18	1	22 (6)	2	33	1	8		4			5	85
Japon	3		5 (5)		2								10	

	LILLE I		LILLE II		LILLE III		UVHC		ARTOIS		ULCO		TOTAL	
	Bilatéral	Erasmus												
Jordanie			4										4	
Laos			1										1	
Lettonie		1												1
Liban			3 (2)		1				1		1		6	
Lituanie		1	2 (1)							2			2	3
Madagascar			1								1		2	
Malte		1		1										2
Maroc	3		7						5		4		19	
Mauritanie									1				1	
Mexique	1		8 (3)		1		1				1		12	
Maurice (Ile)			1										1	
Mongolie					1								1	
Norvège		6		3 (3)		1		1						11
Palestine	1		1										2	
Pays bas	1	15	1	7 (5)	1	10		2		1			3	35
Pérou			11		2								13	
Pologne	1	8		11 (6)	3	4		5	2	6	1		7	34
Portugal		13	2	4		6		2		1			2	26
République centrafricaine	1		1										2	
République Tchèque		4		3 (2)	1	2		3		1			1	13
Roumanie	4	9	1	4 (1)	5	5	1	1	1	12	5		17	31
Royaume-Uni	1	32	3	23 (13)	1	6		9		5		1	5	76

	LILLE I		LILLE II		LILLE III		UVHC		ARTOIS		ULCO		TOTAL	
	bilatéral	Erasmus	bilatéral	Erasmus	Bilatéral	Erasmus	bilatéral	Erasmus	bilatéral	Erasmus	Bilatéral	Erasmus	bilatéral	Erasmus
Russie	2		1 (1)		1		2				7		13	
Rwanda	1												1	
Sénégal	1		2								1		4	
Serbie Monténégro			1										1	
Slovaquie		2		1										3
Slovénie		13								1				14
Suède		8		7 (7)	2	3		2					2	20
Suisse		2		6 (3)		4	1						1	12
Syrie	1		2								1		4	
Taiwan									1				1	
Togo			2								1		3	
Tunisie	1		6 (1)								2		9	
Turquie	1	2		9 (2)					1				2	11
Ukraine			2 (1)										2	
Uruguay	1				1								2	
Vénézuela									1		1		2	
Viet Nâm			2		1								3	
TOTAL	64	264	139	188	63	135	14	74	28	58	34	2	342	721

Sources : Services des relations internationales des Universités

(Les chiffres indiqués donnent la situation des universités telle qu'elle se présente en septembre 2006)

Pour la FUPL

(Source : Service Relations Internationales de la FUPL)

Universités partenaires ERASMUS 2005-2007

L'Université Catholique, à travers les 4 Chartes Universitaires Erasmus gérées par

- le Service Relations Internationales de l'Université
(ce contrat concerne : Faculté de Théologie, FLD, FLM, FLSEG, FLSH, FLST, IFP
Cambrai, ESPAS, HEI, IESEG, ISEN, ISLV, ISTC, Notre Dame de Grâce Maubeuge,
Département d'Ethique)
- le groupe EDHEC (EDHEC et ESPEME)
- l'ISA (FESIA)
- l'ICAM (groupe ICAM)

est en relation avec 278 universités européennes partenaires SOCRATES, réparties dans **25 pays**:

- ALLEMAGNE	35 universités
- AUTRICHE	7
- BELGIQUE	15
- BULGARIE	1
- DANEMARK	5
- ESPAGNE	30
- ESTONIE	2
- FINLANDE	11
- GRECE	5
- HONGRIE	10
- IRLANDE	6
- ITALIE	22
- LITUANIE	4
- PAYS BAS	16
- NORVEGE	3
- POLOGNE	19
- PORTUGAL	12
- REPUBLIQUE TCHEQUE	6
- ROUMANIE	13
- ROYAUME UNI	33
- SLOVAQUIE	3
- SLOVENIE	2
- SUEDE	11
- SUISSE	2
- TURQUIE	5

Environ **500 étudiants** ont effectué en 2005-2006 un **séjour d'études ERASMUS** de 3 à 12 mois dans une université européenne, tandis que 250 étudiants européens ont été accueillis.

ACCORDS DE COOPERATION DE LA FUPL (juillet 2006)

PAYS	VILLE
Canada	Lennoxville, Sainte-Foy, Montréal, Sherbrooke Trois Rivières, Chicoutimi, Gatineau, Edmonton
Chine	Hong-Kong, Jiazuo
Corée	Taegu
Etats-Unis	Tempe, Buffalo, Shreveport, Clarion, Charleston, Huntington, Milwaukee, Niagara, Raleigh, Atlanta, De Pere, Santa Clara, Memphis, San Francisco, El paso
Inde	Bangalore, Chennai
Japon	Fukukoa
Mexique	Morelos, San Pedro Garza Garcia, Mexico (Iberoamericana- La Salle)
Philippines	Manille (Atena de Manilla – De la Salle University)
Puerto Rico	San Juan

c)- les échanges institutionnels des universités: Socrates-Erasmus et conventionnels

Les étudiants de la Région qui souhaitent faire leurs études dans un pays de l'Union Européenne ou en Islande, Liechtenstein, Norvège, Roumanie, Turquie dans le cadre Erasmus peuvent bénéficier d'une allocation de mobilité (100 euros par mois en moyenne), non automatique et compatible avec une bourse de mobilité attribuée sur critères sociaux pour les pays de l'Union Européenne, et sont dispensés de payer des droits d'inscription à l'étranger, souvent très élevés.

Les Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais, accordent également une aide aux étudiants Socrates – Erasmus qui remplissent les critères qu'ils ont fixés.

Enfin, rappelons que depuis 2005, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais propose mille bourses de mobilité à l'international de 389 Euros/mois aux étudiants qui remplissent les conditions fixées (et cumulables avec les autres aides, dans les limites d'un plafond de 1000 Euros). Des bourses de recherche pour les étudiants en master-recherche ou doctorat sont aussi proposées.

Il faut y ajouter pour des pays non-européens les bourses ou avantages offerts par des fondations ou des programmes spécifiques (USA, Canada, CREPUQ) ou les échanges multilatéraux I.S.E.P. (USA, Canada, Australie, quelques pays d'Asie ou Amérique Latine).

Des étudiants partent ou arrivent également dans le cadre des conventions de coopération bilatérale passées entre Universités ou Ecoles. On peut tenter malgré les difficultés d'interprétation d'en dresser un tableau synthétique à partir des réponses directes que nous ont fournies les services des relations internationales des Universités et des Ecoles.

**ECHANGES D'ETUDIANTS EN UNIVERSITE PUBLIQUES DANS DES CADRES INSTITUTIONNELS
(SOCRATES – ERASMUS, CREPUQ , ACCORDS DE PARTENARIATS)**

source : service des relations internationales des universités

	ENTRANTS 2005/2006							SORTANTS 2005/2006						
	Lille I	Lille II	Lille III	Univ. Valen.	Artois	ULCO	Total	Lille I	Lille II	Lille III	Univ. Valen	Artois	ULCO	Total
Allemagne	34	52	37	11	12	20	166	22	26	34	19	26	17	144
Argentine													1	1
Australie			1				1	1						1
Autriche	7		1	2	0		10	2		1	0	2		5
Belgique	12	16	9	3		6	46	17	8	5	1		6	37
Brésil	2						2							
Bulgarie	3		1		4		8	2				0		2
Canada	5				0		5	37				10	13	60
Chili			1				1						4	4
Chine et Hong Kong	112		14		0	34	160	15				1	9	25
Chypre			1				1			1				1
Colombie	1						1							
Corée du Sud													1	1
Danemark	4		4	0	0		8	11	5	2	3	6		27
Espagne	50	17	19	9	18	24	137	74	36	52	23	38	35	258
Estonie					0							2		2
Etats-unis	1		6		9	3	19	3				3		6
Finlande	7	5	3	0	1		16	21	12	3	10	10	3	59
Géorgie						9	9							
Grèce	8	7	4		0		19	14		1		7	1	23
Hongrie	2		1		2	3	8	2				3	3	8
Inde	4						4	4						4
Irlande	6		5	0	2	2	15	22	6	5	9	13	23	78
Islande								1						1
Italie	34	23	44	10	12	5	128	15	7	44	14	3	1	84
Japon	5		2				7	2						2
Lituanie	5	4			4		13	5	4			2		11
Malaisie	2						2							
Malte													3	3
Maroc					5	2	7					4		4
Mexique	1		1		2		4					0	3	3
Nicaragua			1				1							
Norvège								5	2	1				8
Pays Bas	8	7	1	0	0		16	12	8	3	8	4	1	36
Pérou													2	2
Pologne	15	11		8	11	2	47	16	2	1	5	9	1	34
Porto Rico														
Portugal	12	4		1	8		25	17	2	5	3	5		32
Répu Tchèque	3	4	9	7	1		24	2	3	4	0	0		9
Roumanie	35	8	17	4	16	6	86	8		1	2	18		29
Royaume Uni	3	8		5	1	2	19	49	41	19	15	14	6	144
Russie						3	3							
Slovaquie	7				1		8					0		
Slovénie			2				2	6						6
Suède		8	1	1			10	13	7	4	11		1	36
Suisse	2	1					3			1				1
Turquie	2	8					10	1	4					5
Ukraine			1			3	4							
Vénézuéla					0							1		1
Viet Nam					5		5							
TOTAL	392	183	186	61	114	124	1060	399	173	187	123	181	134	1197

DOCUMENT CESR

**ECHANGES D'ETUDIANTS AVEC LA FUPL DANS DES CADRES INSTITUTIONNELS (SOCRATES- ERASMUS-
CREPUQ- ACCORDS DE PARTENARIATS) – ECOLES COMPRISES**

	ENTRANTS 2005/2006	SORTANTS 2005/2006
Afrique du Sud	0	3
Allemagne	37	60
Argentine		8
Australie	2	12
Autriche	4	9
Belgique	15	10
Brésil	6	8
Bulgarie	2	
Canada	39	144
Chili		4
Chine	25	27
Colombie	1	
Corée du Sud	6	6
Danemark	1	22
Espagne	58	115
Estonie	3	4
Etats-Unis	56	59
Finlande	6	21
Grèce	1	2
Hongrie	7	7
Inde		11
Irlande		9
Italie	9	25
Japon	2	7
Lituanie	2	8
Mexique	59	62
Norvège		7
Pays Bas	7	33
Pérou		3
Philippines	11	7
Pologne	30	18
Porto Rico		1
Portugal	8	14
Rép. Tchèque	8	9
Roumanie	2	6
Royaume Uni	15	82
Russie	2	
Singapour		2
Slovaquie	3	
Slovénie	11	7
Suède	10	18
Suisse	4	
Thaïlande	4	20
Turquie	5	3
TOTAL	461	873

QUELQUES COMMENTAIRES :

Ces tableaux comptabilisent, rappelons-le, les échanges institutionnels (Socrates- Erasmus, conventions bilatérales). Il est donc significatif pour les échanges officiels européens et traduit une reconnaissance d'un établissement par un autre. Ils méritent donc qu'on en tire quelques enseignements.

Importance globale des échanges dans les universités publiques:

Contrairement à quelques idées reçues ce n'est pas, et de loin, avec les pays de l'Eurorégion que l'on trouve le maximum d'échanges. Le palmarès donne (**pour les universités publiques**) :

- 1- L'Espagne 137 entrants + 258 sortants = 395
- 2- L'Allemagne 166 entrants + 144 sortants = 310
- 3- L'Italie 128 entrants + 84 sortants = 212
- 4- La Chine¹³ 160 entrants + 25 sortants = 185
- 5- Le Royaume Uni 19 entrants + 144 sortants = 163

- Les échanges sont fortement **déséquilibrés**
Pour les entrants, avec la Chine 160 entrants pour 25 sortants
avec la Roumanie 86 entrants pour 29 sortants
avec les Etats-Unis 19 entrants pour 6 sortants

En faveur des sortants avec :

- Le Royaume Uni 144 sortants pour 19 entrants
- L'Irlande 78 sortants pour 15 entrants
- Le Canada 60 sortants pour 5 entrants
- Les Pays Bas 36 sortants pour 16 entrants

- Ils sont **équilibrés** ou pas trop déséquilibrés avec
L'Allemagne 166 entrants pour 144 sortants
L'Italie 128 entrants pour 84 sortants
La Pologne 47 entrants pour 34 sortants
La Belgique 46 entrants et 37 sortants

Au total, la balance est en faveur des sortants mais l'écart n'est pas considérable ce qui est un signe encourageant.

En revanche, il faut déplorer la faiblesse des échanges institutionnels avec les Pays-Bas et à un moindre degré avec la Belgique, la faiblesse du nombre de Britanniques et de Canadiens, l'extrême faiblesse pour ne pas dire l'insignifiance des relations avec l'Inde, le Brésil, la Russie, le Japon, le Viêt Nam. Il faut toutefois se réjouir des progrès des relations avec les pays scandinaves et baltes.

Importance des échanges pour la FUPL

Les chiffres de la FUPL confirment l'importance des relations avec l'Espagne, l'Allemagne, la Chine et le Royaume Uni. En revanche, ils montrent des échanges plus importants avec le Canada, les Etats Unis, le Mexique, et la Pologne liés plus spécialement aux relations des grandes écoles.

¹³ Echanges assurés très majoritairement par Lille I

TROISIEME PARTIE

ENJEUX ET PRECONISATIONS

1)- LES ENJEUX

Dans une économie de la connaissance et une société du savoir dominées par la mondialisation, l'internationalisation des échanges et les innovations technologiques, l'importance des formations supérieures et de la recherche pour le développement d'un territoire, pour l'emploi, pour la qualité de vie de ses habitants n'est plus à démontrer.

Elles sont essentielles pour la Région Nord-Pas-de-Calais placée au carrefour de l'Europe. Universités et Ecoles de toute nature y tiennent et y tiendront donc un rôle fondamental pour son avenir.

Or, les Universités plus spécialement sont confrontées à des exigences contradictoires. D'une part, « s'il y a quelque chose de fondamental dans l'enseignement supérieur, c'est bien la notion centrale de connaissance. Les systèmes d'enseignement supérieur permettent de découvrir la connaissance, de la conserver, de la transmettre, de l'appliquer ». Mais ce sont aussi « des systèmes à liens distendus.. et les activités cruciales axées sur la connaissance se déroulent au sein de cellules relativement autonomes. La fragmentation organisationnelle y prend des formes extrêmes et les processus d'intégration et de coordination peuvent ne plus fonctionner », d'où la nécessité d'une gouvernance forte et éclairée qui gère au service de la qualité ; Ce qui implique également coordination et conception collégiale. Or, « toute vision censée de la qualité doit impliquer la sensibilité à l'environnement »¹⁴. Et celui-ci connaît des mutations considérables depuis une trentaine d'année.

Il faut répondre aux défis mondiaux et aux attentes de la société. « Révolue la notion de poursuite du savoir comme fin en soi, remplacée par une optique dans laquelle les Universités sont censées être au service de la société, principalement dans un rôle de soutien à l'économie, de promotion de la qualité de vie des citoyens... Non seulement l'enseignement supérieur au XXIème siècle devra-t-il faire la preuve de sa pertinence, mais celle-ci sera également jugée avant tout en fonction des résultats. La pertinence va devenir un attribut dont la preuve devra être faite non pas une fois pour toutes, mais en permanence » (M. Gibbons)¹⁵.

Par ailleurs, la massification de l'enseignement supérieur en France a entraîné et entraîne des conséquences que les universitaires, les responsables occupés d'abord à y faire face, n'ont pas toujours bien mesurées.

¹⁴ Frans Van Vught, « La gestion au service de la qualité. Vers une approche de gestion de qualité pour l'enseignement supérieur » Center for Higher Education Policy studies, Université de Twente, Eusched Communication à la conférence des recteurs européens, Budapest

¹⁵ Michaël GIBBONS (Secrétaire général de l'Association des Universités du Commonwealth) « L'enseignement supérieur au XXIème siècle, UNESCO, Paris, 1998, édité par Human Development Network, the world bank

« Les étudiants des universités ne sont plus majoritairement du sexe masculin et issus des classes supérieures ou moyennes. Il ne sont pas appelés à occuper les postes d'élite dans la société et l'économie ». C'est particulièrement vrai, on l'a vu, dans certaines filières. « Il y a une démocratisation des filières et des débouchés »¹⁶. D'où la légitime inquiétude des étudiants sur les débouchés et les perspectives d'emploi.

De même, les familles demandent à l'enseignement supérieur de fournir à leurs enfants un niveau de qualification plus élevé pour leur permettre de s'insérer au mieux dans la société. D'où la demande et le besoin de professionnalisation des formations.

Or, si les S.T.S., les I.U.T., les Ecoles répondent à cette exigence, même si elles doivent s'adapter en permanence, les Universités y étaient moins préparées. « Fondées sur le modèle spatial de la cité universitaire avec des étudiants en résidences, le face à face entre étudiants et enseignants, des cours magistraux et un accès facile à l'écrit, ces institutions ont transmis l'ensemble des connaissances d'une génération à l'autre ».

De plus, elles sont structurées sur le modèle disciplinaire, alors que l'interdisciplinarité est de plus en plus indispensable pour répondre aux besoins du monde actuel. Enfin, les enseignants-chercheurs dont la formation et la vocation sont essentiellement tournées vers la transmission des connaissances et la recherche (sur laquelle d'ailleurs repose tout leur déroulement de carrière) sont mal préparés et parfois peu aptes à répondre à ces besoins nouveaux.

Néanmoins, on a vu que les Universités régionales se sont adaptées progressivement à cet environnement. Depuis une trentaine d'années, elles s'investissent de plus en plus dans ces nouvelles voies, et assument leur double vocation, « un attachement profond aux valeurs fondamentales de la quête de la vérité et de la poursuite de la connaissance, et une tentative sincère de répondre aux besoins des sociétés actuelles ».

Elles ont à tenir un rôle fondamental dans le développement économique régional, dans la prestation de l'éducation permanente et dans le développement de l'esprit civique.

En conséquence, la Région ne peut que fortement s'impliquer dans les formations supérieures et la recherche dont dépendent largement son développement et l'avenir de ses habitants. Elle doit s'engager « dans une dynamique de région apprenante... basée sur une gestion de ses ressources immatérielles supérieures que constituent ses universités et de manière plus générale, son système de formation supérieure, de recherche et d'innovation »¹⁷.

C'est pourquoi, il est souhaitable que le CESR qui représente la société civile émette des préconisations, en retenant quelques axes qui peuvent permettre d'optimiser le réseau régional des formations supérieures : l'orientation, la lisibilité et la cohérence des formations, la mobilité internationale, la professionnalisation, une démocratisation plus poussée de l'accès aux filières les plus recherchées et les plus qualifiées.

¹⁶ Ibidem

¹⁷ Universités et Territoires, « Les relations Université-Territoire : structures, développement et innovation » par Daniel Filâtre, Université de Toulouse. Le Mirail, avril 2004

2)- LES PRECONISATIONS :

1) L'indispensable orientation

Coexistent au sein du service public un système sélectif (S.T.S., I.U.T., Ecoles, etc) et des Universités, sans sélection sauf pour quelques filières. Le corollaire du choix d'une université ouverte à tous est de mettre en place une orientation excellente et continue, ce qui exige des moyens et des compétences multiples et la mobilisation de tous les acteurs.

Sont particulièrement cruciales les grandes étapes des choix ou des réorientations.

- Le passage du lycée à l'enseignement supérieur : sensibilisation dès la classe de première, puis information complète et pluridisciplinaire, avec la participation de professionnels, sur les différentes formations, les filières, les métiers, les débouchés, etc...
- La préinscription en Université doit être précédée d'un entretien avec un conseiller d'orientation et un expert
- A la fin de la première année universitaire (et parfois à la fin du premier semestre) les étudiants en difficulté doivent être systématiquement entendus en entretien
- Une information complète doit être donnée avant l'inscription en licence (classique ou professionnelle) et en Master sur la formation, sur les options, les débouchés, les métiers.

Un tel dispositif exige des moyens, mais il est le corollaire d'une université ouverte et peut permettre de diminuer très sensiblement les erreurs d'orientation et les échecs, au total bien plus coûteux.

2) La lisibilité, la cohérence et la pertinence des formations

L'opinion est unanime : il est très difficile de se repérer dans le monde de l'enseignement supérieur et des formations, particulièrement à l'université, ce qui est une entrave à une bonne orientation et va à l'encontre de l'égalité des chances (« l'initié » est favorisé) et d'une bonne lecture par les employeurs potentiels.

Les responsabilités en sont multiples : celle du Ministère qui habilite les formations, celle des enseignants- chercheurs qui proposent des intitulés répondant plus à leur spécialisation qu'aux débouchés, celle des conseils d'établissement qui ne filtrent pas suffisamment et ne se préoccupent pas suffisamment de la lisibilité par l'extérieur.

Il est donc souhaité une simplification des intitulés principaux, avec mention d'une ou deux spécialités. Avec le diplôme, il est souhaitable de remettre une fiche officielle retraçant les principaux domaines de formation suivis.

Il faut :

- Dispenser une information globale, claire et transparente par le biais d'un portail régional initié dans le cadre du Pôle Universitaire Européen, à entretenir et à développer et vulgariser l'information sur les relations Métiers/Formation, par exemple du type présenté par PRIM' 2 Nord Pas de Calais réalisé par le C2RP.

- Inciter à la coopération inter-universitaire avec mise en place de formations et de diplômes cohabilités, révision des formations qui se révèlent peu pertinentes, préparation en commun des concours nationaux ou européens de haut niveau. Pourquoi ne pas envisager une réunion annuelle de responsables des formations identiques des Universités concernées avec échange d'expériences ? Les Universités doivent penser et repenser leurs formations spécialisées en tenant compte de l'environnement, des schémas régionaux de développement (économie, tourisme, transports) des pôles de compétitivité et des secteurs d'excellence.
- Développer le 3^{ème}. Cycle insuffisamment représenté dans notre région (cf. rapport du CESR du 04 juillet 2003 « La recherche et le développement technologique : une priorité dont dépend notre avenir » Rapporteur : Francis Wallart).
- Collaborer au sein d'un PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) régional (ou d'une structure proche) comme cela est envisagé pour le collège doctoral européen et peut se concevoir dans d'autres domaines. Il s'agit « d'offrir un espace de formation cohérent et de qualité, ainsi que de recherche et d'innovation, le plus pluridisciplinaire possible ».

3) Développer la mobilité internationale

C'est un enjeu important pour le développement territorial dans le contexte de la mondialisation, le rayonnement de la région et l'emploi des jeunes.

Le constat montre que les établissements d'enseignement supérieur se sont résolument engagés dans cette voie, notamment pour les échanges européens et que le Conseil régional, par la création de bourses de mobilité internationale soutient cette politique ainsi que d'autres collectivités territoriales. L'enjeu exige que l'on monte en puissance en ces domaines .

L'effort doit porter particulièrement sur :

- une meilleure information des étudiants étrangers dans leur propre pays sur les formations supérieures dans notre Région qui leur sont ouvertes et sur l'Université d'été (cours pour étrangers) de Boulogne-sur-Mer, commune à plusieurs universités
- Améliorer encore et toujours leur accueil, leurs conditions de vie et de travail dans la région et notamment leurs possibilités de logement à prix modéré, un des points faibles du système français ; le Pôle Universitaire Européen de Lille-Nord-Pas-de-Calais contribue à leur accueil et les actions doivent être soutenues et valorisées.
- Inciter le Conseil régional et les Conseils généraux, les collectivités territoriales à poursuivre et à développer leurs politiques volontaristes notamment pour les étudiants se rendant à l'étranger ;
- Cibler et faire progresser les échanges avec les pays européens (en baisse proportionnelle depuis plusieurs années) l'Amérique du Nord et du Sud (faible), l'Inde, etc... dans le cadre d'une **stratégie régionale de mobilité étudiante** ;
- Plus globalement, une commission consultative de la mobilité internationale étudiante, réunissant les principaux acteurs intéressés, pourrait être réunie chaque année pour faire le point et présenter des suggestions.

4) La professionnalisation des formations

Il faut saluer tout d'abord l'adaptation progressive des Universités à une culture de la professionnalisation, qui était déjà celle des Ecoles, I.U.T., et S.T.S. Celle-ci est d'ailleurs une des conséquences inéluctables de la « massification ». Il faut répondre à l'attente de la société et aux préoccupations des étudiants, des familles et des employeurs.

Il faut aussi rappeler le rôle irremplaçable de **la formation générale**, indispensable pour tout métier et pour la formation tout au long de la vie. Elle doit évidemment intégrer la maîtrise des nouvelles technologies, d'au moins une langue étrangère, ainsi qu'une connaissance du monde du travail et des entreprises.

- La professionnalisation, des formations longues en particulier, exige que partout soient développés des services de stages et d'insertion professionnelle pour aider les étudiants avec la coopération et la participation des employeurs potentiels.
- Les enseignants - chercheurs spécialisés dans une discipline doivent être épaulés par des professionnels des métiers concernés, participant à part entière à la formation soit comme enseignant à temps partiel, soit comme vacataire.

Il serait probablement utile de constituer, dans un cadre à déterminer, une Commission spécifique réunissant formateurs, employeurs, personnalités qualifiées, étudiants pour réfléchir aux problèmes plus spécifiques de la professionnalisation dans certaines filières de Lettres, Langues, Sciences Humaines, Droit.

- Pour la mise en place et le développement de formations professionnalisantes les liaisons et coopérations entre Universités – Ecoles – Lycées sont importantes et doivent être améliorées.
- Les formations paramédicales et sociales méritent une étude spécifique compte tenu de leur importance dans l'avenir.
- Les formations en apprentissage doivent être valorisées et considérées comme une voie de formation à part entière.
- L'utilisation des contrats de professionnalisation doit être développée, notamment comme une interface entre la formation et l'insertion professionnelle.

Enfin bien que ce sujet ne soit pas l'objet de notre étude, on ne peut que souligner l'importance de la formation tout au long de la vie et inciter toutes les universités et les universitaires à s'investir fortement dans la formation continue. De même, elles doivent s'engager résolument dans les processus de VAE.

5) Assurer et développer une démocratisation continue

Dans les universités publiques de la région, les boursiers représentent plus d'un tiers des étudiants ; ils atteignent même plus de 50% en première année dans certaines formations et filières et peuvent aussi atteindre 25 à 30% dans certaines Ecoles.

L'adaptation aux conditions de vie et de travail dans l'enseignement supérieur est souvent difficile pour nombre d'entre eux. C'est pourquoi, ceux qui sont en difficulté devraient peut-être faire l'objet d'un suivi particulier avec tutorat et soutien.

Il est surtout indispensable de revoir le système des bourses et leur montant. C'est particulièrement nécessaire pour un système qui prévoit l'existence de bourses sur critères sociaux jusqu'à Bac + 4 (ancien 2^{ème} cycle) alors qu'avec le L.M.D. la sortie est désormais à Bac + 5. Le nombre de « bourses au mérite » mis en place après Bac + 4 ne permet pas à des étudiants précédemment boursiers et parfaitement « méritants » (aucun échec) de continuer leurs études. Cette situation provoque un sentiment d'injustice fort compréhensible et prive la société de cadres d'origine modeste tout à fait capables d'obtenir une qualification supérieure.

Par ailleurs, le CESR se félicite de voir le Conseil régional et les Conseils généraux faciliter la mobilité intra régionale des étudiants en aidant aux déplacements par voie ferrée, notamment les boursiers.

CONCLUSION

D'autres points peuvent encore être abordés et d'autres préconisations faites, mais le rapporteur n'a pas la naïveté de croire qu'il suffit d'énoncer quelques recommandations pour qu'elles soient prises en considération. Il sait aussi que dans l'état actuel de l'enseignement supérieur en France, il est nécessaire que l'Etat fasse un effort important pour permettre aux Universités et Ecoles d'assumer leurs missions. Il faut enfin que les acteurs soient convaincus et motivés car le changement ne se décrète pas.

Il est enfin indispensable que la Région tienne un rôle moteur en ces domaines. Le Nord-Pas de Calais figure, derrière la Région Ile-de-France évidemment, dans les quatre « très grandes régions » à fort potentiel universitaire, avec Rhône-Alpes, PACA et l'Alsace, et il est au cœur d'une Eurorégion puissante en ce domaine. « L'essor du territoire régional appelle la mise en place d'une **stratégie globale** impliquant mise en relation, concertation et réseaux de coopération. Cette invitation à ce travail politique d'organisation des infrastructures immatérielles supérieures du territoire régional vise donc un modèle de développement exigeant, mais fondamentalement innovant » (D. Filâtre).

Le Nord-Pas-de-Calais a tout à gagner pour l'avenir à s'engager résolument dans **une dynamique de région apprenante**.